

**VILLE DE VANVES**  
**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 30 juin 2021**

La séance est ouverte à 19 heures 08 sous la présidence de Monsieur Bernard GAUDUCHEAU, Maire de la Ville de Vanves.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Je vais procéder à l'appel.

Monsieur GAUDUCHEAU : présent.  
Monsieur VOISINE : présent.  
Madame MARTIN : présente.  
Monsieur VERTANESSIAN : présent.  
Madame BOURG : présente.  
Monsieur MARTIN : présent.  
Madame CAHEN : devrait nous rejoindre d'un instant à l'autre.  
Monsieur CORTES : a donné pouvoir à Monsieur MARTIN.  
Madame DJIAN : présente.  
Monsieur LEMAIRE : présent.  
Madame VLAVIANOS : présente.  
Monsieur ISRAEL : présent.  
Madame BROEZ : présente.  
Monsieur ROCHE : présent.  
Madame THULLIEZ : présente.  
Monsieur LAKLHLIFI : a donné pouvoir à Monsieur VOISINE.  
Madame LE GOUALLEC : présente.  
Madame DE LEONARDIS : présente.  
Madame ROULLEAUX : présente.  
Monsieur LEGRANDJACQUES : présent.  
Madame GAZEL : présente.  
Monsieur MACHADO : présent.  
Monsieur VAN DE CASTEELE : présent.  
Madame MESSIER : présente.  
Monsieur PAVLIDIS : présent.  
Monsieur DAOUDI : présent.  
Monsieur TOULOUSE : présent.  
Monsieur MECHINAUD : présent.  
Madame ZALUSKI : présente.  
Madame PESCREMINOZ : présente.  
Monsieur LEJEUNE : présent.  
Madame EDOU : présente.  
Monsieur ATTAL : a donné pouvoir à Monsieur LE GOFF.  
Madame GRZESIAK : présente.  
Monsieur LE GOFF : présent.

Le quorum est largement atteint.

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Il nous faut désigner un Secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de Monsieur Laurent LEGRANDJACQUES. Est-ce que quelqu'un s'y oppose ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y en a pas.

Monsieur LEGRANDJACQUES est élu à l'unanimité, Secrétaire de séance.

Nous avons ce soir 39 délibérations. C'est un gros Conseil Municipal.

Quand Anne-Caroline sera là, je vous proposerai d'inclure, si vous n'y voyez pas d'objection, une délibération qu'elle doit rapporter. Elle a des petits soucis de santé et elle souhaiterait pouvoir partir après avoir rapporté sa délibération. Quand elle sera là, je lui donnerai la parole en fonction du point où on en sera pour pouvoir lui rendre service.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 27 MARS 2021.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 27 mars 2021 dans votre dossier. Est-ce qu'il y a des observations à faire sur ce compte rendu de la part des uns et des autres ? S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de vous prononcer. Est-ce qu'il y a des avis défavorables ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Il est adopté.

***Vote : Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.***

### **DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Elles sont jointes au dossier pour information. En théorie, elles n'appellent pas de débat.

Avant de rentrer dans l'ordre du jour, je voudrais faire une brève déclaration.

Sur table, vous avez vu la page de présentation du Rapport d'Activité 2020. Nous faisons ainsi chaque année pour éviter de photocopier à outrance ce Rapport d'Activité qui est complet et disponible sur le site de la Ville.

Vous pourrez consulter le détail de l'activité des services pour l'exercice passé. C'est une source de renseignements très importante qui retrace l'intégralité de l'activité des services municipaux. Souvent, vous y trouvez des réponses aux questions que vous pouvez vous poser. Il est en général toujours très bien fait et réalisé par les différents services de la Commune.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, avant d'entamer l'ordre du jour de la séance qui nous réunit aujourd'hui, je souhaite dire quelques mots au lendemain des élections départementales et régionales.

Je tiens tout d'abord à féliciter, au nom du Conseil Municipal de Vanves, notre collègue Sandrine BOURG, ainsi que son binôme, Yves COSCAS, brillamment élus Conseillers Départementaux de notre Canton Clamart-Vanves dimanche dernier, ainsi que leurs remplaçants, Xavière MARTIN et Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je suis persuadé ou du moins j'ai la conviction qu'ils agiront au Conseil Départemental avec efficacité, engagement et professionnalisme dans l'intérêt de notre Département et de notre Canton, et évidemment de nos 2 Villes.

Je me réjouis aussi de la victoire éclatante de Valérie PECRESSE, reconduite dans ses fonctions de Présidente de la Région Ile-de-France. Candidat réélu à ses côtés, je remercie par la même occasion les électrices et électeurs qui nous ont accordé leur confiance et qui nous ont apporté leurs voix afin de poursuivre le travail engagé pour les Franciliennes et les Franciliens.

Je profite également de l'occasion pour vous annoncer que je démissionnerai de mon mandat de Conseiller Métropolitain. C'est Xavière MARTIN qui représentera Vanves à la Métropole du Grand Paris et qui donc deviendra Conseillère Métropolitaine.

Pour conclure, je ne peux m'empêcher de dresser l'amer constat que nous partageons suite à ces scrutins. L'abstention a atteint des niveaux inégalés, révélant au mieux un désintérêt, au pire une remise en question de notre processus démocratique de la part de nos concitoyens et ceux qui nous gouvernent seraient bien inspirés d'en tirer les enseignements.

Cela commence par un engagement politique sincère, désintéressé et de proximité au profit exclusivement de nos concitoyens et de notre pays.

Je suis persuadé que toutes et tous ici réunis partageons cette même conviction : oeuvrer toujours et encore pour l'intérêt général.

Si pour certains la constance et la permanence sont des défauts, je pense au contraire qu'elles sont les gages d'un engagement authentique et un engagement toujours renouvelé. La remise en question de notre action doit être permanente pour toute action durable et grâce aux femmes et aux hommes qui m'accompagnent, une belle équipe que je veux saluer, nous nous y attachons honnêtement et sincèrement.

J'ai la conviction que c'est comme cela que nous réconcilierons les Françaises et les Français avec le débat démocratique et la participation des citoyens. Je vous remercie pour votre attention. A sa demande, je donne la parole à Sandrine BOURG.

**Madame BOURG.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, je voulais profiter de ce moment pour remercier une nouvelle fois l'ensemble de mes collègues de la majorité municipale qui nous ont accompagnés, Xavière et moi, ainsi qu'Yves COSCAS et Jean-Didier BERGER dans cette campagne. Ils ont montré à quel point nous étions soudés et engagés dans la même direction, celle de servir notre Ville, notre Canton et surtout nos valeurs.

Je remercie en particulier Xavière MARTIN qui m'a accompagnée dans cette campagne et qui a travaillé fortement pour nous mener à la victoire. Evidemment, je remercie les électeurs du Canton, les Clamartois et les Vanvéens qui ont montré leur volonté de nous porter, Yves COSCAS et moi-même au Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

Le Président du Département, Georges SIFFREDI, a annoncé dimanche soir les 3 objectifs, les 3 piliers de ce mandat : la solidarité, l'attractivité du Département et le développement durable. Je partage complètement ces 3 piliers, ces 3 objectifs qui seront la pierre angulaire du mandat de 7 ans.

Quant à moi, j'ai pleinement conscience de la responsabilité qui m'est confiée avec ce mandat. Les Vanvéens et Clamartois pourront compter sur moi pour continuer à travailler comme je l'ai toujours fait, avec sérieux, avec proximité et évidemment au service des autres. Merci beaucoup.

(APPLAUDISSEMENTS).

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

## **FINANCES.**

### **1. Décision Modificative N°1 à caractère budgétaire.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Je donne la parole à Monsieur Bertrand VOISINE.

**Monsieur VOISINE.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, les crédits votés à l'occasion du Budget Primitif 2021 en date du 27 mars 2021, doivent faire l'objet de réajustements.

### **BUDGET DE LA VILLE :**

#### **En Section de Fonctionnement.**

En dépenses de fonctionnement, 57 068 € sont ôtés du chapitre 011 et transférés en dépenses supplémentaires au chapitre 012, suite à une demande de rectification due à une mauvaise imputation comptable.

Au chapitre 012, une diminution de 187 068 € est proposée compte tenu du rythme d'exécution constaté du poste "Personnel" à la moitié de l'année qui permet d'envisager une diminution des crédits inscrits.

Le chapitre 012 ayant été abondé de 57 068 € provenant du chapitre 011 et faisant l'objet d'une diminution de 187 068 €, la diminution totale au titre de la présente décision modificative est de - 130 000 €.

Au chapitre 014, il convient d'affecter 200 000 € supplémentaires du fait d'une sous-estimation des sommes dues à l'Etat pour le remboursement des produits des amendes de police qui s'élèvera en 2021 à 449 000 €.

Au chapitre 67, 100 000 € supplémentaires doivent être inscrits suite à l'annulation d'un nombre important de titres de recettes de l'exercice antérieur reportés en 2021 et qui devront faire l'objet d'annulations.

En recettes de fonctionnement, les 450 000 € inscrits au titre de la dotation de compensation sur la Taxe d'Habitation versée par l'Etat sont transférés au chapitre 73 suite à la réforme de la Taxe d'Habitation.

Les crédits inscrits au chapitre 73 sont également réajustés de 12 932 € suite à la notification définitive des bases fiscales de la Commune.

Au chapitre 023, 100 000 € sont ôtés afin de financer une partie des dépenses supplémentaires de la Section de Fonctionnement.

#### En Section d'Investissement.

En dépenses d'investissement, 113 000 € supplémentaires doivent être inscrits au chapitre 204 au titre de la subvention versée au Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Au chapitre 041, 12 000 € sont inscrits au titre des opérations patrimoniales pour faire rentrer à l'actif de la Commune l'oeuvre d'art ayant fait l'objet d'un don de la part de la Société FRANCO-SUISSE au début de l'année, suite à la délibération 21 du 10 décembre 2020.

En recettes d'investissement, le montant de l'emprunt est augmenté d'une somme de 213 000 € pour financer l'augmentation du chapitre 204 (113 000 €) et la diminution du chapitre 021 (100 000 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder, sur le budget de la Ville, aux modifications décrites qui seront retracées dans le Compte Administratif 2021, conformément au tableau joint à la délibération. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Merci, Monsieur VOISINE. Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? 3 abstentions. C'est adopté.

**Monsieur LE GOFF.-** Je voulais faire une explication de vote. Nous nous étions abstenus sur le budget.

En cohérence, nous maintenons notre abstention sur ce vote qui est une décision modificative du budget. Nous avons expliqué notre abstention au moment du vote du budget.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** D'accord, merci.

**Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité (32 voix « pour » ; 3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF).**

## **2. Approbation du Compte de Gestion 2020 de la Ville.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** La parole est donnée à Monsieur Bertrand VOISINE.

**Monsieur VOISINE.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, après, d'une part, s'être fait présenter l'ensemble des budgets de l'exercice 2020, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, le Compte de Gestion dressé par le Receveur Municipal, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de l'actif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après, d'autre part, s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de Gestion 2020, soumis au vote du Conseil Municipal, est revêtu du visa du Comptable Public,

Vu le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2020, adopté lors de la présente séance,

Vu l'avis de la Commission Projet, Moyens et Services réunie le 8 juin 2021 (unanimité),

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte de Gestion 2020 présenté par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur VOISINE. Y a-t-il des commentaires ? Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Anne-Caroline CAHEN vient de nous rejoindre. Si vous n'y voyez pas d'objection, avant de passer au Compte Administratif qui est un exercice plus long, je vous propose qu'elle rapporte sa délibération N°28. On reviendra après aux affaires financières.

## **SPORT.**

### **28. Convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs entre la Commune et Vanves GPSO Basket pour la période 2021-2023.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Madame Anne-Caroline CAHEN.

**Madame CAHEN**.- Merci, Monsieur le Maire et merci d'accepter que je passe un petit peu plus tôt.

Depuis son accession en National 1 il y a 2 ans, l'équipe Première masculine de basket concentrait un tiers des subventions municipales allouées au sport. La Ville s'est prononcée à plusieurs reprises, notamment dans le projet municipal sur le soutien à la pratique sportive la plus large. Au terme de la saison du championnat N1, interrompue le 24 mars 2021 par la ligue, l'équipe Première masculine était classée dernière après 19 défaites consécutives. Elle était également classée dernière la saison précédente. Après réflexion et concertation, la Municipalité a décidé d'allouer à l'équipe Vanves GPSO Basket, une participation financière municipale lui permettant de se maintenir en N2 pour la saison 2021-2022.

Cette décision a conduit à la résiliation par la Commune de l'actuelle convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs entre la Commune et l'Association Vanves GPSO Basket signée le 29 juin 2019, conformément aux dispositions prévues dans l'article 9 de la convention.

La nouvelle convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs qui est proposée tient compte de l'évolution du contexte tant sportif (rétrogradation en N2) que financier (révision de la subvention) dans lequel évolue l'équipe Première masculine de l'association pour la prochaine saison.

La nouvelle convention intègre divers points sur lesquels la Commune a souhaité préciser les objectifs demandés et rappeler les enjeux auxquels il est nécessaire de répondre.

Ainsi, les objectifs généraux fixés à Vanves GPSO Basket se déclinent comme suit :

- accompagner le développement de la pratique sportive du basket au sein de la Commune,
- diffuser une image valorisante et positive de la Commune à travers l'engagement de l'équipe Première dans son championnat,
- participer activement à la mise en oeuvre du Projet Sportif Local,
- développer et diversifier les partenariats afin d'augmenter la part du financement privé de l'association,
- optimiser la gouvernance de l'association.

Afin d'atteindre ces objectifs, l'association devra réfléchir et proposer des actions concernant les équipements, travailler ensemble, dans le respect de l'autonomie associative, au développement de la pratique sportive pour le maximum de Vanvéens.

Vu l'avis de la Commission Education, Famille et Vie Locale réunie le 9 juin 2021 (12 voix pour, 1 abstention), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs entre la Commune et l'Association Vanves GPSO Basket.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci, Madame CAHEN. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Monsieur LE GOFF et après Monsieur MECHINAUD.

**Monsieur LE GOFF.**- Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, on a eu une phase de concertation pour savoir quid du maintien ou pas du renouvellement de la subvention du Club Vanves GPSO Basket pour la prochaine saison. On vous remercie de la démarche de concertation.

On vous a fait connaître la position de notre groupe. On ne souhaitait pas supprimer la subvention, bien que les résultats aient été décevants sur les précédentes saisons.

La Fédération Française de Basket a acté la fin du championnat qui entraînait le maintien de notre équipe en N1. De ce fait-là, pour des raisons budgétaires, on ne voyait pas une rétrogradation qui était liée seulement aux résultats sportifs. On était prêts à leur donner une nouvelle chance.

Le choix de la majorité n'a pas été celui-là et on le regrette, d'autant plus que Vanves GPSO était aussi une équipe qui avait évolué dans le temps.

Elle était aussi GPSO, ce qui permettait d'obtenir des subventions du territoire, de notre ancienne inter-co, aux clubs de haut niveau, et pour cela elle avait dû évoluer, fusionner avec Meudon au moment où elle est devenue Vanves GPSO.

On s'était interrogés afin de savoir s'il y avait une approche territoriale sur les clubs de basket. La Ville de Boulogne a aussi une équipe de pro A.

Au moment où j'étais encore Conseiller Territorial GPSO, il y a quelques mois, j'avais cru comprendre qu'il y avait bien une approche territoriale sur le sport de haut niveau, notamment le basket, entre une équipe de Vanves GPSO qui serait un peu la réserve de l'équipe pro. Et donc, à défaut, ça me semblait intéressant d'aller jusqu'au bout de la démarche et que l'on n'ait pas qu'une vision vanvéenne en la matière sur le sport de haut niveau.

Vous avez fait un choix qui est différent. Bien évidemment, on va voter cette délibération, même si on aurait préféré renouveler cette subvention à hauteur et donc laisser une nouvelle chance à notre équipe Première de basket pour la saison 2021-2022.

On regrette le choix que vous avez fait. Malgré tout, aujourd'hui, la rétrogradation est actée par la Fédération Française faute de budget conséquent pour rester en N1 et donc, de ce fait-là, nous allons voter cette délibération pour maintenir le niveau de subvention en N2.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci, Monsieur LE GOFF. La parole est donnée à Monsieur MECHINAUD.

**Monsieur MECHINAUD.-** Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous souhaitons renouveler nos remerciements à Madame CAHEN pour sa démarche transparente et concertée. Le temps consacré à écouter l'ensemble des sensibilités, permet, d'après nous, de faire vivre le débat démocratique. Merci. Sur le fond, nous savons que la décision n'a pas été facile et que certains concitoyens et certaines concitoyennes amateurs de basket sont déçus aujourd'hui, mais nous reconnaissons les responsabilités que vous prenez là pour repenser la politique sportive de la Ville.

En période de pandémie, les Vanvéennes et Vanvéens doivent pouvoir avoir des pratiques variées (santé, loisirs, compétitions...) et nous soutiendrons le redéploiement des moyens communaux en ce sens, tout en souhaitant que le basket prenne toute sa place et continue d'exister au plus haut niveau dans la Ville.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Merci. Madame CAHEN, voulez-vous rajouter des commentaires par rapport à ce qui a été dit ?

**Madame CAHEN.-** Je vous remercie, les uns et les autres, de saluer la démarche de concertation qui a été mise en oeuvre. C'est quelque chose auquel on tient beaucoup et je pense que c'était important sur ce dossier. C'était le premier qui faisait l'objet de cette démarche et j'aimerais pouvoir continuer à travailler ainsi.

Cette décision n'a pas été prise à la légère. Sportivement parlant, le constat était quand même que sans la crise Covid, l'équipe de basket serait redescendue en N2. Elle a fini dernière à chaque fois et comme le championnat de N2 n'a pas eu lieu, elle a été maintenue, mais un peu artificiellement en N1, c'est vrai.

Le budget qui est nécessaire pour se maintenir en N1 est absolument colossal. Il a beaucoup été porté par la Ville.

La subvention de GPSO Basket est a priori maintenue. C'est ce qui permet à l'équipe de se maintenir en N2 et nous y sommes restés vigilants.

Comme Monsieur MECHINAUD le mentionnait, économiquement, allouer à nouveau 30 % des subventions du sport à l'équipe Première de basket tout en sachant que la crise Covid a fortement impacté la pratique sportive des Vanvéens et qu'il va falloir être attentifs à la relance, ça ne nous paraissait pas responsable.

Les moyens qui ne sont plus alloués au basket seront effectivement redistribués pour le soutien à la relance de la pratique sportive et le développement du sport pour tous.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Très bien. Merci, Madame CAHEN. Merci pour le travail de concertation. Effectivement, la Municipalité a pris une décision qui n'était pas facile à prendre. C'est toujours plus facile de laisser les choses en l'état et de ne rien changer, sauf que le hasard du calendrier a fait que tout ça est tombé au moment de la crise du Covid, est tombé après les Elections Municipales, au moment d'une nouvelle équipe avec un nouveau projet, et donc avec la volonté de retravailler, de remettre les choses à plat et de redéfinir aussi dans le domaine du sport une nouvelle politique avec notamment la création de Vanves Sport qui sera un outil beaucoup plus large de partenariat, de coopération avec les différents intervenants du sport.

C'est aussi associé au redémarrage d'une nouvelle façon de fonctionner, d'une nouvelle définition de notre politique sportive. Tout cela se tient, tout cela est cohérent.

Une équipe en National 2, ça reste présentable. C'est quand même un niveau national. Il vaut peut-être mieux être un peu plus brillant en National 2 plutôt que d'être à la traîne en National 1 avec des finances communales qui entretiennent une série de joueurs professionnels qui ne sont pas spécialement issus des rangs vanvéens. On pense que l'on n'a pas non plus cette vocation et que la Ville de Vanves n'a pas les reins assez solides pour se permettre de jouer à haut niveau, à très haut niveau. En milieu urbain, dense comme nous, Paris, Ile-de-France, une équipe de basket, même à haut niveau, passe un peu inaperçue. On serait dans une ville moyenne de province, peut-être que l'on rassemblerait une grande partie de la population à chaque match, qu'il y aurait des retombées importantes à chaque rencontre sportive. Quand on habite la région parisienne, franchement, on est

un peu noyé dans la masse et les retombées pour la ville ne sont probablement pas non plus à la hauteur de ce que l'on pourrait imaginer, de ce que l'on pourrait attendre et en tous les cas des moyens mis à disposition. Il faut donc savoir raison garder. Il faut rester modeste et ne pas vouloir obligatoirement jouer au-dessus de sa catégorie.

National 2, c'est tout à fait honorable. Notre équipe peut aussi montrer ce qu'elle sait faire à ce niveau-là. Il n'y a pas de souci. Se remettre à niveau, ce n'est pas se désengager.

On a pris une bonne décision. Cela a été un peu difficile à accepter pour certains, on peut le concevoir, mais souvent la raison doit l'emporter sur la passion. Je pense que tout le monde a pris conscience de la raison de cette décision. Maintenant, les choses devraient bien se passer et puis nous permettre aussi d'accompagner la mise en oeuvre de notre nouvelle politique sportive.

Merci encore, Anne-Caroline. Effectivement, il y a eu concertation. J'avais pris cet engagement ici même en séance au mois de septembre quand la question s'était posée. On a respecté notre engagement.

Je mets aux voix cette délibération sur la convention. Qui est contre ?  
Y a-t-il des abstentions ? Elle est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie.

***Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Madame CAHEN, vous pourrez disposer quand vous le souhaitez. Restez autant que vous le pourrez, ce sera avec plaisir. Je reviens aux affaires financières pour l'approbation du Compte Administratif.

### **3. Approbation du Compte Administratif 2020 de la Ville.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Je vais intervenir, avant de donner la parole à Monsieur VOISINE.

Il y a 2 moments clés dans le calendrier budgétaire d'une commune :

- le premier, c'est le vote du budget, effectué le 27 mars dernier et précédé en février du Débat d'Orientation où nous avons retracé les axes structurants de la politique communale en matière d'endettement, de fiscalité, d'investissement et de maîtrise des charges de fonctionnement,
- le deuxième moment majeur, c'est le vote du Compte Administratif qui doit intervenir avant le 1er juillet de l'année.

Ce document que vous allez, je l'espère, approuver n'est pas un acte prévisionnel comme le budget, mais correspond à l'état réel des dépenses effectuées et des recettes encaissées lors de l'exercice budgétaire précédent.

Il est précédé du vote du Compte de Gestion établi par le Trésorier Municipal en vertu du principe de séparation de l'Ordonnateur (c'est-à-dire le Maire qui exécute les dépenses et les recettes) et du Comptable (c'est-à-dire le Trésorier Municipal qui procède concrètement aux versements et aux encaissements).

Bien évidemment, les 2 documents doivent être parfaitement similaires au niveau des résultats et fort heureusement c'est le cas du Compte de Gestion 2020 que vous venez d'approuver et du Compte Administratif 2020 que nous allons examiner.

Nous avons eu à diverses reprises l'occasion d'évoquer le contexte particulier de l'année 2020 qui aura souvent été frustrante sur le plan de notre activité et paradoxale sur le plan financier.

Sur le plan de l'activité, le contexte dégradé dont est responsable la crise sanitaire nous a contraints à orienter nos missions et à prioriser encore plus les dépenses de solidarité, d'assistance et d'urgence.

Il a fallu gérer une année en pointillé pour de nombreux services chargés de mettre en oeuvre des politiques locales particulièrement affectées par les phases successives d'assouplissement et de durcissement des contraintes sanitaires.

Difficile donc dans de nombreux secteurs d'engager une action suivie, faute de visibilité et de garanties suffisantes sur un minimum de pérennité.

Je citerai notamment les Secteurs Culturel et Socioculturel, Associatif, Sportif, d'Animations qui ont particulièrement souffert de la crise. Pas directement sur le plan matériel puisque la Commune a assuré le maintien des rémunérations pour les agents contractuels sur toute la période, mais plutôt sur le plan moral.

Etre privé d'activités et de public, alors que l'on a passé de longs mois à préparer une saison, des projets, des opérations est particulièrement frustrant.

Dans nos services, les agents concernés ont passé ce cap avec de l'abnégation et en gardant le même sens du dévouement à l'intérêt général. Je les en remercie tout particulièrement. Ils n'ont d'ailleurs pas hésité à reporter leurs efforts sur leur contribution, leur participation en soutien aux services qui, eux, étaient directement impactés par la crise sanitaire.

L'arrêt pendant plusieurs semaines de toutes activités dans le secteur privé a aussi eu un impact sévère sur nos investissements.

Alors que nous avons envisagé de démarrer plusieurs opérations majeures en 2020, il a fallu repousser des projets importants, ce qui explique le niveau assez bas de notre taux de réalisation.

Avec 35 % seulement sur les travaux et les achats de gros équipements, l'année 2020 est particulièrement marquée sur ce point.

Encore une fois, il ne s'agit pas d'attentisme de notre part, mais bien d'un décalage dû à la crise sanitaire car toutes nos opérations majeures étaient prêtes à démarrer dès le début de l'année dernière.

Ainsi les 4 opérations de travaux les plus importantes (à savoir le Centre Technique Municipal, le Projet d'Ecoles Provisoires rue de l'Avenir, les Ecoles du Parc et la Médiathèque) inscrites au budget pour 7 562 000 € n'ont été réalisées qu'à 16 %, soit un montant de 1 200 000 € dépensé.

Nous avons déjà fait ce constat lors du vote du budget 2021 pour expliquer les nombreux reports de dépenses sur cet exercice.

L'année 2020 aura néanmoins vu plusieurs opérations arrivées à leur terme. Parmi celles-ci, je citerai le Pavillon Potin réaménagé, la librairie "le Cheval Vapeur", le réaménagement complet du cimetière.

Le paradoxe que j'évoquais dans mon introduction, c'est que cette crise ne nous a finalement pas été défavorable sur le plan financier. Il en a été ainsi globalement de même pour l'ensemble des communes de France. Un journal du soir citait encore hier dans un article que finalement les dégâts sur les finances des communes n'étaient pas aussi importants que l'on aurait pu l'imaginer.

S'agissant des activités, de l'investissement, de la conduite de nos politiques dans plusieurs secteurs, nous avons vu que l'effet à la baisse était sensible, mais tout cela n'a pas eu les conséquences défavorables que l'on aurait pu craindre au niveau de nos comptes.

La solidité de notre gestion et notre prudence nous ont en effet permis de finir l'année 2020 avec une épargne brute de 4 860 000 € pour 4 254 000 € en 2019 et 4 192 000 € en 2018.

Comme sur la période, l'annuité de notre dette est en baisse du fait de notre faible endettement. C'est l'épargne nette qui en a profité puisque celle-ci atteint 3 368 000 €, soit un niveau quasi historique.

Comme Bertrand VOISINE vous l'expliquera plus en détail, c'est essentiellement la forte baisse des dépenses de fonctionnement, complétée par une bonne tenue des recettes qui est à l'origine de ces soldes.

Ainsi, notre taux de réalisation des dépenses de fonctionnement n'atteint que 92 % en 2020 alors qu'il était en moyenne de 97 % sur les exercices antérieurs à la crise sanitaire. Cela explique le niveau élevé des dépenses inscrites non mandatées qui s'élève à 4 261 000 €.

En revanche, les recettes se sont bien maintenues avec seulement 666 000 € non perçus, soit un taux de réalisation de 98,5 %. Certes, les baisses sont importantes sur les prestations de service et certains impôts tels que la Taxe de Séjour, mais elles sont compensées assez largement par le soutien financier accru de la Caisse d'Allocations Familiales et du Conseil Départemental.

Au final, le bilan financier de l'année 2020 apparaît comme favorable.

Toutefois, doit-on se réjouir complètement d'une telle situation due en grande partie à la crise sanitaire et aux économies forcées qu'elle a entraînées ?

Notre rôle est d'abord d'engager des politiques qui répondent à la demande et aux besoins de nos concitoyens. J'espère de tout coeur qu'en 2021, nous aurons pu retrouver un rythme de fonctionnement plus en rapport avec notre vocation et avec les attentes de nos concitoyens.

Lors du vote du budget 2021, j'expliquais que nous avions résolument pris le parti de l'optimisme.

La première partie de l'année n'a pas franchement confirmé cette hypothèse. La deuxième partie s'annonce plus conforme à nos espoirs, même si "quelques nuages" sont annoncés pour la rentrée. Malgré tout, conservons notre optimisme.

Pour finir, je remercie Bertrand VOISINE pour le travail rigoureux et attentif qu'il mène dans le suivi de nos finances ainsi que toute l'équipe de l'exécutif municipal et de la majorité qui ont parfaitement conduit cette première année de mandat dans un contexte certes difficile, mais formateur et riche en expériences.

Je n'oublie pas bien évidemment Monsieur DAGUEBERT, Directeur Général des Services, toute l'équipe du Service des Finances et les chefs de service pour l'excellent travail mené au quotidien, mais ça peut s'étendre à l'ensemble de notre personnel communal. Chacun à son niveau a une parfaite conscience professionnelle et est engagé totalement dans sa mission de service public, et je leur en suis particulièrement reconnaissant.

Je vous remercie pour votre attention. Je cède la parole à Bertrand VOISINE.

**Monsieur VOISINE.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, j'en profite pour remercier, moi aussi, Monsieur DAGUEBERT et l'ensemble du Service des Finances. Service qui est en sous-effectif et par conséquent en surcharge depuis un moment.

Le Compte Administratif de la Ville pour 2020 retrace l'exécution du Budget Primitif et des Décisions Modificatives adoptées au cours de l'exercice 2020. Il concorde totalement avec le Compte de Gestion du Comptable Public que nous venons d'adopter.

Au mois de février lors de notre Débat d'Orientation Budgétaire, je vous avais largement exposé le détail des chiffres de l'année 2020. L'annexe jointe au dossier, vous présente tous ces détails par service ainsi que le Compte Administratif 2020 par nature selon l'instruction M14.

Les résultats du Compte Administratif 2020 se présentent de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

- dépenses mandatées et rattachées : 41 909 473,29 €

- recettes liquidées et rattachées : 45 507 861,87 €

Ces chiffres, comme vous l'a annoncé Monsieur le Maire, sont favorables, mais dans un contexte sanitaire particulier qui a contraint l'économie de cet exercice 2020.

Le résultat de la Section de Fonctionnement affiche un excédent qui s'élève à 3 598 388,58 €.

Section d'Investissement :

- dépenses d'investissement mandatées : 7 530 578,57 €  
- recettes d'investissement liquidées : 9 542 643,42 €  
- soit un résultat comptable de : 2 012 064,85 €

- dépenses reportées : 5 769 313,20 €

- recettes reportées : 2 678 660,43 €

Cela nous donne un besoin de financement de la Section d'Investissement qui s'élève à - 1 078 587,92 €.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de constater la concordance entre les résultats de l'exercice figurant dans ce Compte Administratif et ceux résultant du Compte de Gestion du Receveur Municipal,

- de reconnaître la sincérité des reports et des restes à réaliser,

- d'arrêter les résultats définitifs tels qu'ils figurent dans le Compte Administratif 2020, soit pour le budget de la ville :

Section de Fonctionnement :

- un résultat de fonctionnement 2020 : + 3 598 388,58 €

Section d'Investissement :

- un résultat d'investissement 2020 : + 2 012 064,85 €

En tous points identiques aux montants repris par anticipation à l'occasion du vote du Budget Primitif 2021. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur VOISINE.

Est-ce que certains souhaitent intervenir ? Au moment du vote, je serai amené à sortir et Bertrand VOISINE fera procéder au vote. Monsieur LE GOFF souhaite intervenir, ensuite Monsieur TOULOUSE.

**Monsieur LE GOFF**.- Merci, Monsieur le Maire. C'est juste une explication de vote. On avait voté pour sur la régularité des comptes.

Ce vote, c'est ni plus ni moins que la traduction politique du vote, de ce qui a été réalisé du budget 2020. Nous nous étions abstenus sur le budget 2020. C'est la traduction politique. Nous nous sommes abstenus en 2020 sur le budget et en 2021 aussi. De ce fait-là, nous nous abstenons sur le Compte Administratif.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci et Monsieur TOULOUSE a la parole.

**Monsieur TOULOUSE**.- Monsieur le Maire, Chers Collègues, 2 petites réflexions.

Tout d'abord, un remerciement pour l'annexe explicative qui est extrêmement claire et permet de bien comprendre les écarts entre ce qui était au budget et ce qui a été réalisé. Ce document court et synthétique est tout à fait intéressant.

Il appelle de notre part une petite remarque concernant les "économies" faites, notamment sur les ressources humaines. On a compris que c'était lié à la crise de la Covid.

Si j'en crois ce qui est dans le document, ces "économies" sont essentiellement liées à la non embauche d'un certain nombre de vacataires qui sont régulièrement embauchés, notamment pour les fonctions d'animation, mais pas forcément uniquement pour ça. Cela amène de ma part une question.

Tout à l'heure, vous avez dit que vous avez pu maintenir les revenus de l'ensemble des personnels, ce qui est une bonne chose évidemment, sauf que là il y a quand même un certain nombre de gens qui se sont retrouvés sans revenu du fait que la ville ne pouvait pas les embaucher. Evidemment, vous ne leur devez rien puisqu'ils ne sont pas embauchés, mais il s'agit de savoir si on s'est préoccupé de ce qu'ils allaient devenir. Je ne dis pas qu'il y avait une solution, mais je voulais savoir si vous vous étiez préoccupé de ce sujet-là. C'est la question que j'avais envie de vous poser.

Pour le reste, sur le constat du Compte Administratif qui n'est donc que la réalisation d'un budget, nous n'avons pas de raison de voter contre. C'est un exercice comptable sur lequel nous faisons confiance aux chiffres qui sont donnés, d'autant qu'ils sont validés par le Contrôleur Financier.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Concernant certains, intermittents ou autres, je pense qu'ils avaient droit au chômage partiel. Il y a certainement eu des dédommagements. Rien ne m'autorise à rémunérer des personnels sans service rendu. A partir du moment où ils ne sont que vacataires, il n'y a pas de possibilité légale de le faire.

**Monsieur LE GOFF**.- En la matière, je veux quand même répondre sur le chômage. Année blanche sur les intermittents du spectacle, à la demande du Gouvernement. Un renouvellement des droits, même en fin de droits jusqu'à très récemment pour les personnes qui étaient au chômage, du fait de la crise Covid.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- En tous les cas, clairement, un certain nombre de personnes ont été impactées d'une façon ou d'une autre. On est quand même dans un pays où là en l'occurrence, des efforts importants ont été faits pour essayer de préserver au maximum tout un chacun des effets de la crise, même si certainement il y a eu des imperfections.

**Monsieur TOULOUSE**.- Je voulais répondre à Monsieur LE GOFF et on peut comprendre qu'il défend l'action de son Gouvernement.

Il se trouve que les vacataires qui font notamment des fonctions d'encadrement et d'animation des centres aérés par exemple sont typiquement des étudiants.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Ils ont été payés. Les vacataires très occasionnels pour les manifestations spécifiques d'une journée ou de quelques heures dans l'année n'ont pas été pris en compte. Les animateurs qui sont peut-être vacataires, mais à titre permanent, tout au long de l'année, ont été pris en charge.

**Monsieur TOULOUSE**.- Merci pour cette réponse complémentaire. Je voulais juste faire remarquer qu'il y a d'autres catégories de personnel qui sont quand même passées au travers des mailles du filet.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- S'il n'y a pas d'autres questions ou remarques, je vais sortir. Est-ce que quelqu'un s'oppose à ce que je donne la présidence à Bertrand VOISINE ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Il n'y en a pas.

(Monsieur GAUDUCHEAU quitte la séance du Conseil Municipal).

**Monsieur VOISINE**.- Mes Chers Collègues, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 3 abstentions. Je vous remercie.

(Monsieur GAUDUCHEAU revient en séance du Conseil Municipal).

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci pour la majorité des votes favorables à l'adoption du Compte Administratif.

**Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité (31 voix « pour » ; 3 « abstention » : Madame EDOU, Monsieur ATTAL, Monsieur LE GOFF).**

#### **4. Affectation du résultat de fonctionnement 2020 de la Ville.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Monsieur VOISINE.

**Monsieur VOISINE**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, lors de notre Conseil de mars dernier, nous avons effectué la reprise par anticipation du résultat 2020. Les résultats sont maintenant définitivement arrêtés par le vote du Compte Administratif.

Il présente un résultat de fonctionnement 2020 de 3 598 388,58 €.

La Section d'Investissement présente un besoin de financement qui s'élève à 1 078 587,92 € qui doit être absolument couvert par le résultat de fonctionnement.

Il vous est proposé d'affecter le solde de fonctionnement 2020, comme le montre le tableau joint à la délibération, avec 1 210 009,00 € en Section de Fonctionnement et 2 388 379,58 € en Section d'Investissement.

Ces écritures ont déjà été intégrées par anticipation pour ces mêmes montants au budget 2021. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur VOISINE.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Il n'y a pas de demande de parole. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **AFFAIRES GENERALES.**

#### **5. Autorisation de cession de 30 actions détenues par la Ville de Vanves au capital de la SEM Seine Ouest Habitat (SOHP) à la Ville de Montrouge.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Le Conseil d'Administration de l'Office HLM de Montrouge Habitat a récemment confirmé la vente de ses actifs à la SEM Seine Ouest Habitat et Patrimoine et a sollicité l'Etat pour affecter son excédent de liquidation, d'un montant total de 35 854 000 € (capitaux propres hors subventions au 31 décembre 2019), d'une part à SOHP pour 32 858 650 € et d'autre part à la Ville de Montrouge pour 2 995 350 €.

Cet excédent de liquidation versé à SOHP sera notamment utilisé pour acquérir le patrimoine de Montrouge Habitat et financer les réhabilitations et constructions de nouveaux programmes de logements sur la Commune de Montrouge. L'excédent de liquidation sera définitivement arrêté à la date de dissolution effective de l'OPH.

Par ailleurs, le Conseil de Surveillance de SOHP, par délibération du 22 janvier 2021, a approuvé l'achat des actifs de Montrouge Habitat pour une valeur de 24 679 000 € (estimation du crédit-vendeur).

Ce premier aboutissement est le fruit d'un travail initié depuis le début de l'année 2020.

Dans une perspective proche, le rapprochement a également une conséquence sur la composition du Conseil de Surveillance de SOHP.

En effet, considérant les 2 515 logements de Montrouge Habitat qui vont intégrer le patrimoine de SOHP, la Ville de Montrouge souhaite intégrer le Conseil de Surveillance en occupant 1 siège sur les 18 prévus par les statuts et tous affectés à des actionnaires d'aujourd'hui.

Intégrer le Conseil de Surveillance implique pour la Ville de Montrouge de détenir des actions de SOHP.

Le Président de SOHP a proposé de fixer le nombre d'actions à céder à 100, soit environ 1 % du capital.

Pour mémoire la Ville d'Issy-les-Moulineaux (4 344 logements) détiendra à terme 4 871 actions, la Ville de Meudon (2 536 logements) détiendra à terme 1 181 actions et la Ville de Boulogne-Billancourt (1 162 logements) 840 actions.

Les Villes de Vanves (38 logements), Chaville (84 logements) et Ville d'Avray (26 logements en construction) détiennent chacune 200 actions, soit environ 2 % du capital.

Il est proposé que ces 3 villes cèdent chacune 30 de leurs actions à la Ville de Montrouge.

Vanves conserverait ainsi 170 actions sans modification de sa présence au Conseil de Surveillance de la SEM.

La cession de ces 30 actions représentera une recette pour la Ville de Vanves de 37 170 € (valeur de l'action 1 239 €).

C'est une démarche qui a déjà été examinée dans le cadre de GPSO. L'Office HLM Montrouge Habitat rejoint Seine Ouest Habitat et Patrimoine. Dans les orientations du Gouvernement, l'idée est que les offices HLM de petite taille se regroupent pour constituer des unités plus fortes.

Montrouge avait demandé à rejoindre Seine Ouest Habitat et Patrimoine. C'est le principe qui a été adopté au niveau de Seine Ouest Habitat et Patrimoine.

En fait, nous devons nous prononcer sur l'autorisation de cession de 30 actions détenues par la Ville de Vanves au capital de Seine Ouest Habitat à la Ville de Montrouge.

Monsieur LEJEUNE a demandé la parole.

**Monsieur LEJEUNE.-** Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, comme vous l'avez dit, cette délibération est pour l'intégration de Montrouge Habitat dans la SEM avec un poste au Conseil de Surveillance de la SEM.

Par contre, on s'étonne sur la répartition des actions en fonction des villes. Comme vous l'avez dit, Issy-les-Moulineaux a 4 344 logements et 4 871 actions, alors que Montrouge a 2 600 logements et 90 actions. Nous étions assez étonnés de cette répartition.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** C'est un accord qui a été trouvé. Il a d'abord fallu que les communes qui cèdent des actions soient d'accord pour les céder. On n'a pas fait de difficultés majeures puisque les patrimoines de Chaville, Vanves et Ville d'Avray sont quand même relativement faibles, donc ça ne nous paraissait pas inconvenant.

Montrouge accepte le principe d'avoir peu d'actions et ce qui l'intéresse c'est d'intégrer Seine Ouest Habitat et Patrimoine. D'un certain côté, c'est un peu donnant-donnant. On se contentera de quelques actions pour rentrer. L'essentiel pour eux étant de rentrer et pas le nombre d'actions qu'ils vont avoir.

**Monsieur LEJEUNE.-** On aurait pu penser simplement qu'en proportion du nombre de logements qu'ils avaient, c'était avoir un peu plus de poids dedans. Nous avons très peu d'actions dedans, et que ce soit plutôt Issy-les-Moulineaux qui en cède.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Ils sont très jaloux de leurs actions. Ils y tiennent et les défendent bec et ongles.

Je vous propose de voter. Qui est contre cette cession ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **6. Avenant N°1 au contrat de développement entre la Ville de Vanves et le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** La parole est donnée à Monsieur Ury ISRAEL.

**Monsieur ISRAEL.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, les actions de fonctionnement inscrites dans les contrats de développement concourent à l'amélioration de la vie quotidienne des Vanvéens.

Les services et activités aidés sont :

- l'accueil des jeunes enfants pour un montant de 308 300 €,
- l'activité sportive ou culturelle pour un montant total de 194 400 €,
- l'action en faveur des personnes âgées pour un montant de 22 000 €.

Soit un soutien du Conseil Départemental pour un montant annuel qui s'élève à 524 700 €. Le contrat en cours étant conclu pour les années 2019, 2020 et 2021.

Ces actions et idées génèrent des coûts qui augmentent chaque année sous l'effet de l'inflation. Afin d'accompagner au mieux notre ville dans la mise en oeuvre de ces activités essentielles, le Département a souhaité instaurer un mécanisme de révision en fonction de l'inflation, des enveloppes annuelles de fonctionnement dans l'hypothèse où le taux de l'inflation est positif.

Vu le projet d'avenant N°1 au contrat de développement avec le Département des Hauts-de-Seine,

Vu l'avis de la Commission Projet, Moyens, Services réunie le 8 juin 2021 (unanimité), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le projet d'avenant N°1 au contrat de développement avec le Département des Hauts-de-Seine pour les années 2019, 2020 et 2021.

Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci, Monsieur ISRAEL.

Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **7. Convention de financement avec la Fondation du Patrimoine pour les Glacières du Parc Pic.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- La parole est donnée à Madame Dominique BROEZ.

**Madame BROEZ.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, la Ville de Vanves a déposé fin 2019 un dossier auprès de la Fondation du Patrimoine pour proposer l'inscription du projet de restauration des Glacières du Parc Pic au "Loto du Patrimoine", organisé dans le cadre de la Mission Bern.

Le projet a été retenu par la Fondation du Patrimoine et le loto "Mission Patrimoine", organisé par la Société Française des Jeux, a permis de dégager une aide de 97 000 € pour la restauration des 2 Glacières du Parc Pic.

Attestées pour la première fois sur un plan daté de 1750, ces Glacières constituent l'un des derniers ensembles monumentaux de ce type dans notre Département.

Afin d'organiser le partenariat financier entre la Ville et la Fondation du Patrimoine, une convention de financement est proposée pour la conduite de l'opération de sauvegarde des 2 Glacières.

L'estimation financière de cette restauration est de 471 528 € pour la seule partie des travaux à laquelle il y aura un ajout d'environ 30 % en honoraires divers (maître d'oeuvre, bureau de contrôle, diagnostic...).

Il convient par ailleurs de noter qu'une souscription ouverte au grand public vient d'être mise en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine pour compléter le financement du projet.

Vu le projet de convention de financement proposé par la Fondation du Patrimoine,

Vu le projet de réhabilitation des 2 Glacières du Parc Pic, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de financement dans le cadre de la Mission Bern avec la Fondation du Patrimoine. Merci.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci, Madame BROEZ. Monsieur LE GOFF a demandé la parole.

**Monsieur LE GOFF**\_- Monsieur le Maire, Chers Collègues, au cours de son évolution, la Ville de Vanves a pu se développer grâce à son modèle agricole innovant, le fameux beurre de Vanves en constitue une éloquente illustration.

2 édifices témoignent aujourd'hui de ce passé agricole : les 2 Glacières du Parc Pic qui servaient à la fabrication des sorbets et à la conservation des aliments. Elles s'inscrivent donc parfaitement dans notre histoire séculaire et figurent en outre parmi les derniers témoins en France de ces Glacières du 18ème siècle.

Aujourd'hui, suite au dossier que la Municipalité a déposé, l'Etat a mobilisé d'importants moyens pour rénover ces édifices fermés au public et laissés en l'état depuis de nombreuses années.

A travers la redistribution des fonds du "Loto du Patrimoine", les Glacières vont en effet pouvoir bénéficier d'une somme de 97 000 € attribuée par la Fondation du Patrimoine et dédiée à leur réfection. Ce sauvetage unique dans les Hauts-de-Seine est une illustration de la richesse du patrimoine vanvéen et permettra la préservation d'une partie de notre identité.

Nous sommes heureux de pouvoir rappeler que c'est la mobilisation du Président de la République aux côtés de Stéphane BERN qui a rendu possible ce projet de restauration.

Il nous incombe désormais en tant qu'élus de Vanves, mandatés par nos concitoyens pour protéger et préserver notre commune, de nous engager collectivement dans ce projet, d'en parler autour de nous et d'encourager celles et ceux qui le pourront à donner sur le site de la Fondation du Patrimoine pour faire rayonner ces 2 édifices particulièrement précieux et à travers eux ce patrimoine si singulier dont nous sommes les héritiers.

Dans cet esprit, nous soutenons bien évidemment la délibération N°7 et aussi la N°9, même si elle est un peu différente. On reviendra dessus.

**Monsieur GAUDUCHEAU**\_- Merci, Monsieur LE GOFF.

Y a-t-il d'autres interventions ? Il n'y en a pas.

Je suis d'accord pour dire que le Président de la République et Stéphane BERN ont contribué parce que l'argent ne tombe pas du ciel, mais il reste quand même une grosse part de financement et puis au départ c'est aussi la mobilisation de nos services municipaux avec un dossier particulièrement bien préparé.

Je pense notamment à Bruno NGUYEN qui est responsable du Service Documentation et Archives de la Mairie, qui a beaucoup travaillé depuis de longues années. Egalement notre Directeur des Services Techniques, Monsieur CHOMETTE, ici présent qui s'est beaucoup investi sur le dossier depuis plusieurs années pour évaluer les coûts.

Récemment, j'ai eu aussi un accord du Président du Conseil Départemental pour nous aider à financer une partie de la restauration de ces Glacières. C'est avec la bonne volonté de tous et on ne sait jamais, si la souscription apportait quelques fruits, on devrait pouvoir y arriver parce que c'est un projet que l'on a dans les cartons depuis de longues années. Il y a toujours des priorités au quotidien pour les services au public et cela a fait que jusqu'à présent on n'a pas réussi à valider l'option. Là, je pense que l'on peut avancer.

Il est important aussi de ne pas perdre la somme qui nous est allouée. Je ne sais pas si dans la convention, il y a des conditions particulières, s'il faut réaliser sous un certain délai. Nous allons regarder tout ça de près.

Est-ce que Monsieur TOULOUSE veut parler ? Je crois que l'on a un petit souci technique (GRESILLEMENT).

**Monsieur TOULOUSE**\_- (INAUDIBLE - PAS DE MICRO).

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **SERVICES TECHNIQUES.**

#### **8. Avenant N°2 au Contrat de Développement entre le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine et la Commune de Vanves.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Monsieur Ury ISRAEL.

**Monsieur ISRAEL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, la Commune de Vanves s'est engagée envers le Département des Hauts-de-Seine sur une période triennale, 2019 à 2021 concernant la mise en place de certaines opérations d'investissement qui donnent lieu à la réalisation ou à la modernisation de plusieurs équipements.

Suite à des problèmes de contraintes temporelles de réalisation, il est proposé de réaffecter le montant global de la subvention initiale (1 630 000 €) :

- en annulant au sein de ce contrat le projet du groupe scolaire du Parc qui sera représenté sur un prochain contrat afin de répondre aux exigences d'exécution de ce dernier,
- en réaffectant 842 000 € à la construction de la médiathèque dont les travaux devraient commencer en juillet 2021,
- en insérant un nouveau projet dont les crédits ont été alloués suite au Budget Primitif 2021, à savoir la réhabilitation d'un bâtiment de logements en centre de loisirs pour l'Ecole Élémentaire Larmeroux.

Vu le projet d'avenant N°2 de Contrat de Développement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Ville de Vanves pour la période 2019, 2020 et 2021,

Vu l'avis de la Commission Qualité de Vie, Développement Local et Patrimoine réunie le 7 juin 2021 (unanimité),

Vu la Commission Projet, Moyens et Services réunie le 8 juin 2021 (5 voix pour, 3 abstentions),

Vu l'avis de la Commission Education, Famille et Vie Locale réunie le 9 juin 2021 (unanimité),

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant N°2 au Contrat de Développement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Commune de Vanves pour la période 2019, 2020 et 2021.

Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur ISRAEL. Monsieur MECHINAUD a demandé la parole.

**Monsieur MECHINAUD**.- Nous notons que cette délibération est légèrement différente de celle présentée en commission. Nous nous y étions inquiétés de la diminution de l'investissement total initialement prévu en craignant l'impossibilité d'un report.

En tout cas, nous nous réjouissons qu'il y ait de quoi utiliser les subsides du Département d'ici la fin de l'année. Le besoin de centre de loisirs était connu. Il y avait vraiment un manque criant à ce niveau-là pour l'Ecole Larmeroux. Les circonstances me permettent de constater que la ville a sous le coude des projets plus faciles à faire avancer. Nous espérons que la rapidité de mise en place d'un tel projet ne se fait pas au détriment d'une bonne gestion des relogements induits ou de la qualité des travaux. Quid de l'organisation du poste de gardien que cela implique ?

**Monsieur VERTANESSIAN**.- Concernant la qualité des travaux, évidemment, on n'aurait pas entamé ce projet si on avait eu un doute. Ce n'est pas un projet qui était dans les cartons. L'attente sur le centre de loisirs est claire, mais il n'y avait pas de solution. La seule solution qui émergeait était éventuellement d'agrandir le futur bâtiment du centre de loisirs de l'Ecole du Parc. C'était insatisfaisant à la fois pour des problèmes de hauteur et pour des problèmes d'organisation des 2 écoles.

C'est en travaillant ces différents dossiers que l'idée est venue d'implanter sur les 3 niveaux, le centre de loisirs à ce niveau-là.

Il n'a jamais été question, pour ce qui est des relogements, des 3 appartements, de les brimer. Ils ont récupéré des appartements rénovés qu'ils ont vus et validés. La gardienne en fait partie. Elle sera relogée à proximité et pourra continuer à assumer son travail.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Le pavillon de l'école à l'entrée de l'Ecole du Parc. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **9. Conclusion d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la Société Publique Locale SEINE OUEST AMENAGEMENT pour la réhabilitation de la Glacière-Chapelle du Parc Pic à Vanves.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Monsieur Pascal VERTANESSIAN.

**Monsieur VERTANESSIAN**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, le projet de réhabilitation des Glacières du Parc Pic vient d'être abordé par ma collègue Dominique BROEZ. Il nécessite expertise et disponibilité tant pour la réalisation des études préalables que pour celle des travaux.

Par ailleurs, je vous rappelle que notre commune est actionnaire de la SPL SEINE OUEST AMENAGEMENT qui a vocation à procéder notamment aux études et aux missions de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'ouvrage déléguée concourant à la réalisation d'opérations et d'actions d'aménagement pour les collectivités qui en sont actionnaires.

Nous souhaitons donc lui confier une mission de maîtrise d'ouvrage déléguée afin de faire réaliser en notre nom pour notre compte et sous notre contrôle, les études préalables et les travaux de réhabilitation en découlant sous le contrôle des services de la ville.

L'ensemble du projet est estimé à un montant de travaux de 472 000 € HT (valeur janvier 2020), auquel s'ajouteront les études et la rémunération de la SPL SOA, à hauteur estimée de 3,5 % du montant du projet qui s'élèverait au total à 760 120 € HT.

Un projet de délégation de mandat a été annexé à ce projet de délibération.

Il vous est donc proposé, mes Chers Collègues, de l'approuver. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur VERTANESSIAN. Y a-t-il des demandes de parole ?

**Monsieur TOULOUSE**.- Monsieur le Maire, cette opération (on l'a dit tout à l'heure) est intéressante pour la ville. La délégation de la maîtrise d'ouvrage à la SPL SOA paraît, là encore, de bonne politique. Cela ne pose pas de problème.

Dans un premier temps quand j'ai commencé à lire la délibération, j'ai cru que sa rémunération était exorbitante et en réalité dans la convention on se rend compte qu'elle est dans des proportions tout à fait régulières pour ce genre de prestation. En revanche, 300 000 € d'études et de maîtrise d'oeuvre pour 400 000 € de travaux, on est dans des proportions qui dépassent l'entendement. Il ne s'agit quand même pas de refaire Notre Dame !

Donc là, pour le coup, on aimerait bien avoir quelques explications, d'autant que l'on n'a pas le programme de l'opération qui est pourtant mentionné.

Je sais qu'il y a des petits problèmes à rendre publics les programmes de vos opérations, comme celui de l'Ecole du Parc par exemple. Là, il s'agit de celui des Glacières. On n'a pas le programme et on aimerait bien l'avoir.

Dans la convention, on parle de vides sanitaires. Est-ce que l'on va faire des vides sanitaires sous les Glacières ? C'est très curieux. On parle d'écoles.

De quoi s'agit-il ?

Que viennent faire les écoles dans ce projet ? On parle d'amiante. Il y a peut-être un peu d'amiante. Tout ça, c'est à chaque fois des coûts de 20 000 ou 30 000 € en maîtrise d'oeuvre et en contrôles qui sont exorbitants.

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** Est-ce que Pascal VERTANESSIAN peut apporter des précisions ?

**Monsieur VERTANESSIAN\_-** Dans la délibération de Madame BROEZ, c'était exprimé. C'est environ 30 %. Les études n'ayant pas commencé, je n'ai pas de précisions énormes à vous donner.

Concernant les Glacières, c'est à la fois l'extérieur, l'endroit où elles se trouvent dans le parc (il y a un certain nombre d'études à faire là-dessus), il y aura l'intérieur avec l'aménagement des 2 salles, la Chapelle, et puis la fonction de Glacières. Les études porteront sur ces 3 fonctions-là. Pour l'instant, ce ne sont que des estimations.

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** Vous avez raison de le souligner, il faudra regarder de près. Effectivement, souvent on constate que l'on paye cher des frais d'études qui ne sont peut-être pas à la hauteur de ce que l'on pourrait attendre. On peut faire confiance à nos services pour regarder ça de près. Payer ce que l'on doit et pas plus que ce que l'on doit.

**Monsieur TOULOUSE\_-** Je voulais revenir sur la demande du programme. C'est quelque chose qui est utile pour les élus, mais pas seulement. Ce serait intéressant d'avoir le projet.

Comment réhabiliter les Glacières ? On le sait très bien, mais qu'est-ce que l'on va en faire ? Comment ce sera ouvert au public ? C'est ce qu'il y a dans le programme et qui permettrait peut-être d'expliquer un certain nombre de choses. C'est ce que nous vous demandons.

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** C'est ce qui est en cours d'élaboration.

**Monsieur VERTANESSIAN\_-** On me souffle que ce programme est disponible. On vous le communiquera.

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** Est-ce que cela n'a pas été vu en commission ?

**Monsieur VERTANESSIAN\_-** Ce programme faisait partie de la demande de fonds qui a été faite au niveau de la Fondation du Patrimoine. Les éléments ont été publiés, mais on les communiquera.

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** D'accord et déjà ce sont des éléments qui sont à la connaissance du public. Ils sont consultables.

**Monsieur VERTANESSIAN\_-** Sur le site de la Fondation du Patrimoine.

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** D'accord, merci. Je vous propose de passer au vote. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **10. Adhésion à l'association "Les Boîtes à Vélo".**

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** La parole est donnée à Monsieur Charles-Eric VAN DE CASTEELE.

**Monsieur VAN DE CASTEELE\_-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, l'association "Les Boîtes à Vélo", née en 2012, a pour but d'encourager et soutenir l'entrepreneuriat à vélo en France dans un objectif non partisan, d'utilité sociale et d'intérêt général afin de promouvoir l'usage du vélo comme mode de déplacement professionnel principal en

alternative aux véhicules motorisés, autant pour le transport des biens que des personnes. Cette association prône un cadre de vie apaisé et un ancrage territorial fort, et fonctionne sur une logique constructive en faisant appel à la proposition, la pédagogie et la collaboration.

Peuvent adhérer à cette association, les collectivités territoriales, les entreprises concernées ainsi que tout organisme ou personne individuelle ayant une activité autour du vélo ou une sensibilité individuelle aux enjeux des mobilités. La ville serait la première collectivité à adhérer à cette association auprès du collectif local d'Ile-de-France.

Il est proposé que la Commune de Vanves adhère à l'association "Les Boîtes à Vélo". La cotisation annuelle est de 450 € pour la première année.

Celle-ci sera revalorisée chaque année en fonction du barème du nombre d'habitants.

Considérant le fait que le thème de la mobilité est un point important de la politique de développement durable de la Commune de Vanves, que ce thème est porté par l'association "Les Boîtes à Vélo",

Considérant l'intérêt que l'adhésion de la Commune de Vanves pourrait avoir dans l'accès à un partage de connaissances, d'expériences et dans la mutualisation d'outils autour de la mobilité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'intérêt que présente pour la ville, l'adhésion de cette association,

Vu l'avis de la Commission Qualité de Vie, Développement Local et Patrimoine réunie le 7 juin 2021 (unanimité),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'adhésion de la Commune de Vanves à l'association "Les Boîtes à Vélo" pour l'année 2021,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités administratives et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les dépenses correspondantes seront imputées au crédit ouvert à cet effet.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur VAN DE CASTEELE. Madame ZALUSKI a demandé la parole.

**Madame ZALUSKI**.- Monsieur le Maire, Chers Collègues, on se réjouit de cette question et de cet intérêt autour du vélo.

Est-ce que vous pourriez nous préciser l'intérêt, plus pour la ville ?

Par exemple, pourquoi ne pas avoir adhéré au Club des Villes et Territoires Cyclables ou à "Vélos et Territoires" ? Est-ce que la ville est dans un projet, dans l'intention de développer des services à vélo ?

En quoi cette association qui est davantage un lobbyiste pour les entrepreneurs à vélo est plus utile qu'une association comme "Vanves en Roue Libre" ou une autre association autour du vélo ?

Y a-t-il derrière un projet de permettre de développer des services à vélo ?

Quelle complémentarité avec les appels à candidatures lancés par GPSO ?

**Monsieur VERTANESSIAN**.- Concernant un projet de développer des services à vélo, c'est non et nous avons un projet de développement d'une structure qui s'appelle "Vanves Vélo" dont on a déjà parlé dans cette assemblée.

Dans ce cadre-là, nos services ont considéré qu'il était important d'avoir un certain nombre d'échanges, sachant que l'association "Les Boîtes à Vélo" est plus axée sur les entrepreneurs et les entreprises. Il nous semblait intéressant d'avoir ce type d'échanges. Pour les échanges plus institutionnels, notre EPT fait le job. C'était plus dans cette direction-là qu'allait notre souhait d'adhérer à cette association.

Pour ce qui est de l'appel à projets de GPSO, ça n'a rien à voir. L'appel à projets de GPSO est dans le cadre d'un certain nombre d'animations qu'ils vont présenter sur les 8 villes du territoire. Cela viendra en complément de notre propre projet "Vanves Vélo".

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci. Il y a plein d'autres bonnes nouvelles qui arriveront sur le développement du vélo, de la "Maison du Vélo" à Vanves.

J'ai eu un engagement récent de GPSO pour nous accompagner encore davantage. J'ai entendu que le Département avait aussi l'intention de renforcer son action dans ce domaine. Madame BOURG va suivre ça de près. Je pense que les communes y seront associées.

Cela va nous permettre effectivement, de rendre vraiment efficient notre projet de "Maison du Vélo", qui s'appelle "Maison du Vélo" pour l'instant. Cela n'a pas été baptisé officiellement. Tout cela va se préciser, va se mettre en place maintenant assez rapidement.

Je mets aux voix l'adhésion. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **11. Vente de matériels réformés de la Ville de Vanves.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Madame Marta GRZESIAK.

**Madame GRZESIAK**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, dans le cadre de l'optimisation du parc matériels de la ville et au regard de la réorganisation des services techniques qui fait notamment suite au déménagement des équipes dans le nouveau Centre Technique mutualisé situé sur le site de la piscine Roger Aveneau, d'une part, et dans le cadre du renouvellement continu du parc véhicules d'autre part, il s'avère que plusieurs matériels et véhicules ne sont plus adaptés.

Au regard du nombre de matériels concernés et dans un souci d'avoir une démarche éco-responsable de la gestion de notre parc matériels, il a été pris contact auprès de l'entreprise "ALCOPA AUCTION" (ex Paris Sud enchères) qui a développé depuis 2002 un réseau national de vente aux enchères publiques de matériels d'occasion. Ce réseau permet, en tout premier lieu, de déléguer la gestion des ventes et de limiter la responsabilité de la ville sur ces biens (vendus en l'état) et dans un second temps, de vendre auprès du plus grand nombre, optimisant ainsi les recettes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la mise en vente de ces matériels réformés selon le détail non exhaustif indiqué dans le tableau annexé à la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir et signer tous les actes subséquents,
- d'autoriser que les recettes en résultant seront inscrites au chapitre 77 (produits exceptionnels), aux natures comptables prévues à cet effet.

Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Madame GRZESIAK. Y a-t-il des remarques ?

**Monsieur MECHINAUD**.- Juste une petite remarque. Comme lors des précédentes délibérations sur ce sujet, on regrette qu'une recherche d'associations pouvant être intéressées ne soit pas entreprise. Cela ne nous empêchera pas de nous abstenir.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Si vous en connaissez, vous pouvez toujours les signaler. Pour l'avenir, on ne sait jamais.

Dans le cas de notre déménagement, il y a un peu de matériel scolaire. Plutôt que de le mettre à la benne, on pourrait se demander si on ne pourrait pas trouver des candidats qui seraient intéressés, mais le problème c'est qu'au moment où on décide de s'en débarrasser, on n'a pas tout de suite le lien et le contact.

Si vous avez des idées, n'hésitez pas à me les faire remonter. Si c'était dans la région, nous pourrions très bien nous-mêmes déplacer le matériel.

Si c'était au bout du monde, ce serait plus compliqué.

**Madame EDOU.-** En parlant de fournitures scolaires, il me semble qu'il y a assez d'associations sur la ville qui s'occupent de faire transiter du matériel scolaire sur des pays qui en ont particulièrement besoin. Il n'est pas nécessaire d'aller très loin pour trouver ce genre de solution.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Là, ce sont des tables et des chaises.

**Madame EDOU.-** Il y a des communes en France qui seraient bien contentes d'avoir du matériel de ce type.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Merci en tous les cas et on cherche aussi de ce côté-là. Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. C'est adopté.

**Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité (30 voix « pour » ; 5 « abstention » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur MECHINAUD, Madame ZALUSKI, Madame PESCREMINOZ, Monsieur LEJEUNE).**

## **12. Demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour la réhabilitation d'un bâtiment de logements en centre de loisirs pour l'Ecole Elémentaire Larmeroux.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** La parole est donnée à Madame Véronique DE LEONARDIS.

**Madame DE LEONARDIS.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, dans le cadre des travaux d'investissement 2021-2022, la Ville de Vanves prévoit de réhabiliter le bâtiment de logements situé dans l'enceinte de l'Ecole Larmeroux en centre de loisirs pour cette même école. Cela permettra d'offrir un espace conséquent dédié aux enfants sur les temps péri et extrascolaires.

Les travaux consisteront notamment en :

- la réhabilitation du bâtiment,
- la mise en accessibilité du bâtiment.

Le coût total des travaux est estimé à 850 000 € TTC.

La Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine soutient notamment l'investissement des collectivités dans le cadre de travaux de réhabilitation relatifs aux accueils des enfants en journée.

Aussi, afin d'optimiser le budget de la ville, il est proposé de déposer un dossier de subvention auprès de cet organisme.

Vu l'avis unanime de la Commission Qualité de Vie, Développement Local et Patrimoine, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine pour la réhabilitation d'un bâtiment de logements en centre de loisirs pour l'Ecole Elémentaire Larmeroux,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette demande.

Les recettes correspondantes seront inscrites au compte prévu à cet effet.

Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Merci, Madame DE LEONARDIS. Qui veut intervenir sur le sujet ? On l'a évoqué tout à l'heure et ça n'amène pas d'éléments nouveaux. On demande simplement une subvention, ce qui est toujours bon à prendre. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **13. Exonération totale de la redevance d'occupation du domaine public relative aux commerçants bénéficiant d'une terrasse suite à la crise sanitaire.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- La parole est donnée à Madame Christine VLAVIANOS.

**Madame VLAVIANOS.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, la crise sanitaire liée au Covid 19 et les différentes périodes de confinement décidées au niveau national en 2020 et 2021 ont engendré des difficultés particulières pour les professionnels du secteur de la restauration.

Afin de soutenir les gérants de cafés et restaurants vanvéens dans leur reprise d'activité, il est proposé de procéder à l'exonération totale, au profit des commerçants concernés, du paiement de la redevance forfaitaire annuelle pour l'exploitation de leur terrasse sur le domaine public pour l'année 2021. Cette exonération représente un montant de 9 300 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'exonération totale de la redevance d'occupation du domaine public pour les commerçants bénéficiant d'une autorisation d'exploiter une terrasse,
- de rapporter la délibération du 10 juillet 2020 portant exonération partielle des redevances d'occupation du domaine public relatives aux chantiers et aux commerçants bénéficiant d'une terrasse suite à la crise sanitaire, en ce qui concerne sa partie relative aux terrasses, remplacée par les dispositions prévues par la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à procéder aux formalités administratives et financières nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci, Madame VLAVIANOS. Monsieur LE GOFF a demandé la parole ainsi que Monsieur MECHINAUD.

**Monsieur LE GOFF.**- Merci, Monsieur le Maire, Madame VLAVIANOS, Chers Collègues, alors que nous avons tous bon espoir de sortir durablement cet été, grâce à la vaccination, de cette crise sanitaire qui a touché notre pays, l'Europe et le monde, le Gouvernement plus que tout autre a été au rendez-vous. En effet, les aides massives ont permis de tenir et de répondre aux enjeux et aux besoins de nos commerçants.

On pense notamment au prêt garanti par l'Etat (PGE). Ce sont effectivement 165 000 entreprises dont 17 000 dans les Hauts-de-Seine qui ont contracté un prêt pour un total de 140 milliards. 12,9 milliards pour notre département. L'échelonnement des remboursements a été largement étalé dans le temps pour ne pas mettre en péril la reprise.

On pense aussi au fonds de solidarité qui a aidé plus de 2 millions d'entreprises en une seule année, soit un soutien de 4,5 milliards par mois par l'Etat. 804 millions dans les Hauts-de-Seine depuis avril 2020.

Il y a eu la mesure du chômage partiel qui a sauvé des millions d'emplois ainsi qu'une aide à la trésorerie des commerces, ce qui est estimé à 10 milliards d'€ rien qu'en 2021 par l'Etat. 1,5 milliard pour les Hauts-de-Seine depuis avril 2020. Le report de charges a bénéficié à 25 % des commerçants et cela a représenté un total de 1,15 milliard pour notre région.

Chaque mois l'Etat investit 11 milliards pour préserver notre économie, nos emplois et nos commerces. En tout, le Ministère des Finances estime à 425 milliards l'investissement de l'Etat pour accompagner les ...(PHRASE INACHEVEE).

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- On est sur l'exonération de la redevance des commerces à Vanves. Je ne suis pas là pour entendre l'apologie de la politique économique du Gouvernement sur laquelle il y aurait beaucoup de choses à dire ou à redire.

**Monsieur LE GOFF.**- D'accord, Monsieur le Maire, je termine.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Les milliards, il va falloir les payer quand même.

**Monsieur LE GOFF**.- Je me permets de finir mon intervention. Par ailleurs, un plan de relance de 100 milliards dont 30 milliards dédiés à la transition écologique se déploie partout sur le territoire, y compris ici dans notre département, qui représente un investissement de 820 millions.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- C'est quoi la question ?

**Monsieur LE GOFF**.- On rappelle aussi que si les collectivités peuvent accompagner les acteurs économiques à travers les dispositifs comme celui que nous votons ce soir, c'est aussi parce que l'Etat les a aidées et les aide encore massivement.

Citons par exemple la dotation de soutien à l'investissement local du plan de relance permettant aux collectivités d'investir. Ces efforts payent. Aujourd'hui (et vous le rappelez tout à l'heure, Monsieur le Maire), un rapport de la Cour des Comptes indique que la crise sanitaire a moins affecté les finances locales que ce qui était anticipé, notamment grâce aux dispositifs et soutien exceptionnel de l'Etat. C'est un effort d'ensemble qui doit être accompagné par les collectivités territoriales et l'Etat. Chacun à son niveau doit agir et agit.

Nous reconnaissons que la région Ile-de-France est au rendez-vous. Madame la Présidente récemment réélue s'est engagée à supprimer la dette des entreprises contractée avec la région. Le Département des Hauts-de-Seine est aussi au rendez-vous. Une petite partie de son excédent budgétaire de plus de 600 millions d'€ sera donnée aux commerçants. GPSO, à l'unanimité de ses élus a voté un dispositif d'aide aux loyers de nos commerçants. Il est bien que la commune apporte également sa contribution (9 300 €).

C'est pour cela et pour nos commerçants que notre groupe soutiendra cette délibération.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur LE GOFF.

**Monsieur MECHINAUD**.- Est-ce que la ville a fixé des limites à l'extension des terrasses en termes de taille, en termes de durée ?

Nous sommes bien sûr favorables à cette exonération.

Nous souhaiterions qu'à l'avenir cette disposition fasse jurisprudence et que la ville exonère de ces redevances, les copropriétés réalisant des isolations thermiques.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- C'est un autre sujet. C'est bien de faire la proposition. Si on reste sur le contenu de la délibération, je pense que c'est une mesure d'aide significative. Elle n'est pas d'une portée gigantesque sur le plan financier, mais je pense que symboliquement c'est aussi un témoignage de soutien à l'égard de nos commerçants.

Pour le prolonger ad vitam aeternam, c'est une autre question. L'occupation du domaine public, c'est quand même l'occupation du domaine public et ça a aussi un prix. On ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre et la crémière.

Je crois que nos redevances d'occupation du domaine public sont modestes. Rien n'est gratuit dans la vie et c'est bien aussi que les commerçants contribuent (ce sont des acteurs économiques) aux recettes de la commune quand tout va bien. Là, c'est une période exceptionnelle.

A période exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Si on retombe dans le droit commun, je pense que c'est normal qu'il y ait une participation financière pour l'occupation du domaine public que ce soit pour des commerces ou d'autres occupants du domaine public.

**Monsieur TOULOUSE**.- Vous n'avez pas complètement répondu sur les règles qui ont été données en termes d'extension des terrasses et de durée de cette exonération. Vous parlez d'urgence liée à la crise sanitaire et moi je vous répondrais urgence liée à la crise climatique.

Il fait 50° à Vancouver. Certes, ce n'est pas à côté d'ici, mais c'est quelque chose qui est un peu surprenant. Il est peut-être temps de penser qu'il y a une urgence climatique. Urgence pour urgence, on pourrait faire des dérogations à vos règles.

Ce ne sont peut-être pas des grosses sommes pour la commune, mais ce sont des sommes importantes pour des copropriétaires qui s'engagent déjà dans des dépenses extrêmement importantes. C'était l'objet de cette intervention.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- On ne parle pas tout à fait de la même chose en fait. Je ne remets pas en question ce que vous dites et la proposition qui est faite. Je pense qu'elle est intéressante et mérite d'être étudiée, mais je restais sur le sujet de la délibération qui concernait les terrasses.

Et donc pour répondre encore plus précisément, je dirais que sur les terrasses, on n'a pas été trop regardants et à ceux qui nous demandaient des extensions de terrasse, elles ont été accordées.

Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

#### **14. Convention de groupement avec GPSO pour le marché de collecte et déchets afférant aux bâtiments communaux.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- C'est une délibération qui a été adoptée en Conseil de Territoire, il y a quelques jours. Le groupement de commandes a été décidé.

La parole est donnée à Monsieur Bernard ROCHE.

**Monsieur ROCHE.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, la Commune de Vanves de même que l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et les communes qui en sont membres ont des besoins en matière de collecte des déchets et de propreté de la voirie, et des espaces verts.

Dans un objectif d'optimisation de l'exécution des prestations tant au niveau de la qualité qu'au niveau des coûts, il semble intéressant de mutualiser les besoins des collectivités en matière de collecte et de propreté. Pour ce faire, il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Commune de Vanves, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et les Communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres et Ville d'Avray pour ces prestations.

L'Etablissement Public Territorial assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles prévues au Code de la Commande Publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des soumissionnaires, à la signature des marchés et à leur notification. L'Etablissement Public Territorial sera également chargé de l'exécution financière du marché dans les conditions de partenariat avec la commune qui seront fixées dans une convention ad hoc, établie avant la notification du marché. Les dépenses relevant des prestations communales seront remboursées par la Commune à l'Etablissement Public Territorial.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la constitution et le fonctionnement d'un groupement de commandes entre l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et les Communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Sèvres, Meudon, Vanves et Ville d'Avray en vue de la passation et de l'exécution financière d'un marché pour la réalisation de prestations de collecte des déchets ménagers et de propreté de la voirie et des espaces verts,
- d'approuver la convention constitutive de ce groupement de commandes,
- d'accepter que le coordonnateur du groupement de commandes soit l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes soit celle de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour la passation du marché et pour la passation de leurs modifications,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention constitutive de groupement entre la Commune de Vanves, l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest et les Communes de Boulogne-Billancourt, Chaville, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Sèvres et Ville d'Avray,
- de préciser que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur ROCHE. Monsieur LEJEUNE a demandé la parole.

**Monsieur LEJEUNE**.- Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, on voulait souligner que la constitution du groupement de commandes est une bonne politique, que l'abstention que nous avons pu faire en commission venait simplement de l'absence de délibération. Nous regrettons simplement que la collecte des déchets du marché ne soit qu'optionnelle.

D'autre part, la convention complémentaire qui sera passée pour l'exécution de la prestation devrait permettre aux responsables des différents secteurs concernés (directeurs d'école, gardiens de cimetière ou des parcs) de pouvoir effectuer les procédures d'alerte ou de réclamation qui peuvent survenir.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **URBANISME.**

### **15. Conclusion avec le Département des Hauts-de-Seine d'un protocole relatif à la diffusion et à l'utilisation des données cadastrales.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Monsieur Marc MACHADO.

**Monsieur MACHADO**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, en application d'une délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2014, un protocole a été conclu le 16 juin 2014 avec le Département des Hauts-de-Seine pour permettre à la commune de bénéficier de la mise à disposition gratuite des données cadastrales relatives au territoire de Vanves.

Ce renouvellement fait suite aux évolutions de la réglementation liées aux droits de diffusion de l'information publique cadastrale. La poursuite de la mise à disposition de ces données requiert la conclusion d'un nouveau protocole qui aura une durée de 5 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de protocole annexé à la délibération, à conclure avec le Département des Hauts-de-Seine pour bénéficier de la mise à disposition des données cadastrales portant sur le territoire de Vanves,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer ledit protocole appelé à remplacer à compter de sa signature le précédent protocole du 16 juin 2014 conclu en application d'une délibération du Conseil Municipal du 28 mai 2014.

Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur MACHADO.

Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **16. Déclassement avec effet rétroactif de la propriété située à Vanves, 58 rue Mary Besseyre.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Monsieur Baptiste PAVLIDIS.

**Monsieur PAVLIDIS**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, suite à la délibération du Conseil Municipal de Vanves le 25 juin 1964 et aux termes d'un acte reçu le 13 septembre et le 4 octobre 1967 par Maître BROQUISSE, notaire à Vanves,

la commune a cédé au LOGEMENT FRANCAIS, un bien situé à Vanves, 58 rue Mary Besseyre (cadastré Section I, N°3).

Après démolition des constructions existantes, LOGEMENT FRANCAIS a fait construire sur ce terrain un immeuble à usage principal d'habitation comportant en sous-sol un local doté d'un accès indépendant.

Suivant les charges et conditions de l'acte de vente, LOGEMENT FRANCAIS a pris l'engagement de consentir à la commune un bail emphytéotique d'une durée de 70 ans portant sur ce local en sous-sol, "moyennant un loyer annuel de un franc".

Si dans les faits la commune occupe bien ce local, le bail n'a pas été régularisé et dans un souci de régulariser la situation, la Société 1001 VIES HABITAT venue aux droits de LOGEMENT FRANCAIS a confié la rédaction d'un projet de bail à son notaire.

Dans un souci de clarté juridique et de sécurité tant du bail à consentir à la commune que du titre de propriété des copropriétaires actuels des logements édifiés sur ce site à venir, il est proposé au Conseil Municipal de recourir à la procédure de déclassement rétroactif prévue par l'article 12 de l'ordonnance N°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques dont un extrait est reproduit : "*Les biens des personnes publiques qui, avant l'entrée en vigueur de la présente ordonnance ont fait l'objet d'un acte de disposition et qui, à la date de cet acte, n'étaient plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public peuvent être déclassés rétroactivement par l'autorité compétente de la personne publique qui a conclu l'acte de disposition en cause, en cas de suppression ou de transformation de cette personne, de la personne venant aux droits de celle-ci, ou en cas de modification dans la répartition des compétences, de la personne nouvellement compétente*".

Vu l'avis de la Commission Qualité de Vie, Développement Local et Patrimoine réunie le 7 juin (unanimité), il est proposé au Conseil Municipal de décider avec effet rétroactif le déclassement du domaine public communal de la propriété située 58 rue Mary Besseyre à Vanves (cadastrée Section I, N°3). Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur PAVLIDIS. Y a-t-il des demandes de parole ? Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**17. Prorogation de la promesse de vente portant sur le bien immobilier situé 34 rue de l'Avenir à Vanves et conclue le 28 janvier 2020 avec la Société MARIGNAN PIERRE 2000.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Monsieur Pascal VERTANESSIAN.

**Monsieur VERTANESSIAN**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, en octobre 2019 nous avons décidé de vendre à MARIGNAN PIERRE 2000, un bien immobilier situé à Vanves, 34 rue de l'Avenir. La promesse de vente assortie de conditions suspensives a été signée en janvier 2020. Elle a fait l'objet d'une prorogation jusqu'au 30 avril 2021 en application d'une délibération votée ici même en février dernier. L'acquéreur a sollicité une nouvelle prorogation de la durée de la promesse de vente jusqu'au 30 septembre prochain.

Il vous est donc proposé de répondre favorablement à cette demande. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur VERTANESSIAN. Monsieur TOULOUSE a demandé la parole.

**Monsieur TOULOUSE**.- Monsieur le Maire, ça devient un marronnier, c'est intéressant. J'avais voté contre cette prolongation de la promesse de vente parce que je considère que la ville fait une mauvaise affaire sur cette affaire-là. On constate en lisant notamment vos décisions (et on le verra tout à l'heure) que la ville achète volontiers un certain nombre de locaux, et quand elle a des biens, elle ne les valorise pas en les vendant contre des contreparties intéressantes (contreparties sociales).

On m'a expliqué longuement que ce terrain ne se prêtait pas à la construction de logements sociaux. Dont acte, mais on verra plus tard que l'on aurait peut-être pu imaginer d'autres locaux. Vous avez un souci légitime de favoriser le commerce et d'acheter, de mettre à la disposition des commerçants des locaux à des tarifs raisonnables. On est dans un quartier qui manque cruellement de commerces, ça n'aurait pas forcément été de mauvaise politique d'installer là, par exemple une boulangerie qui manque vraiment dans le quartier. On aurait pu l'exiger au moins du promoteur.

Non, on lui vend et on le laisse faire sa culbute par 4, cela ne me paraît pas tout à fait de bonne politique. Pour ces raisons, nous voterons contre ce prolongement de la promesse de vente.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur TOULOUSE. Madame EDOU a demandé la parole.

**Madame EDOU**.- Est-ce que l'on peut avoir les raisons de cette prorogation ?

**Monsieur VERTANESSIAN**.- Ce terrain, ce n'est pas du tout la panacée. C'est un bâtiment qu'il faut absolument détruire. La parcelle est étroite et collée à la voie ferrée. 2 logements vont être construits. Le promoteur ne va pas faire une très bonne affaire.

Plusieurs fois, nous avons essayé de le vendre, mais nous n'y sommes pas parvenus. Là en l'occurrence, les prolongations sont liées aux clauses suspensives. Il est collé à la voie ferrée, les contraintes avec la SNCF sont fortes pour l'obtention du permis de construire. Concernant la validation, la crise sanitaire a rendu différents sondages et les rendez-vous compliqués. En fait, c'est juste un prolongement jusqu'à la rentrée pour que les différentes études et les différents documents puissent être communiqués en temps et en heure.

**Madame EDOU**.- Je pense que l'on peut quand même légitimement se poser la question de savoir s'ils vont vraiment aller jusqu'au bout du bout. Personnellement, je trouve ça un peu inquiétant. Cela pose question.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- On verra. Rien ne nous permet d'en douter.

A partir du moment où ce sera acheté, peut-être qu'il y aura une autre destination. Le propriétaire est aussi libre de l'usage de son bien. Je rappelle quand même l'histoire de cette "patate chaude" qui traîne depuis des décennies. C'est mon prédécesseur qui avait eu la bonne idée d'acheter ça en viager, sauf que la personne qui en était propriétaire a eu une belle et longue vie. Du coup, on a payé le viager pendant de nombreuses années, tant mieux pour le propriétaire de l'époque, et on a hérité finalement d'un bien qui était en piteux état et dont on n'avait qu'une seule envie, c'était de s'en débarrasser. Mais pas aussi vite que ça puisque l'on a essayé de trouver des solutions. Il n'y a pas un bailleur social qui a accepté de se lancer dans l'affaire.

Il y a un acquéreur privé qui pense pouvoir s'en sortir. Tant mieux, s'il peut s'en sortir. Il achète à un prix, sur la base de l'évaluation des Domaines, qui nous paraît tout à fait raisonnable.

C'est un peu excessif de dire que l'on pourrait y installer une boulangerie, voire une pâtisserie. C'est bien de faire des commerces, mais il faut trouver les commerçants. Je ne suis pas sûr que l'on aurait un grand succès en ayant un commerce, une boulangerie à cet endroit-là. Cela ferait plaisir à Madame ZALUSKI, mais ce ne serait pas évident. Il y a eu un commerce un peu plus bas, à l'angle de Larmeroux, rue de l'Avenir, mais malheureusement, l'affaire a capoté.

On a plutôt d'autres projets liés à la rénovation qui est en train de se créer sur la partie du Clos Montholon, à proximité du secteur du LIDL. C'est un secteur un peu en développement qui devrait nous permettre d'accueillir des commerces. Ce serait un peu plus centralisé permettant de desservir à la fois la pointe du Clos Montholon, la rue Mansart, la rue du docteur François Arnaud. Ce serait un peu plus centré à un endroit où il y a plus de passage et où c'est plus commercial.

Je mets aux voix la prorogation de cette promesse de vente. Y a-t-il des avis contraires ? 5 avis contraires. Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité (30 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur MECHINAUD, Madame ZALUSKI, Madame PESCREMINOZ, Monsieur LEJEUNE).**

## **18. Bilan des acquisitions et des cessions immobilières effectuées au cours de l'année 2020.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** La parole est donnée à Monsieur Laurent LEGRANDJACQUES.

**Monsieur LEGRANDJACQUES.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, l'article L.2241.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Conseil Municipal doit délibérer tous les ans sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées par la commune ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la ville. Par conséquent, le bilan de la politique foncière menée au cours de l'année 2020 est présenté ce jour.

Les opérations immobilières réalisées par la Ville et par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France en 2020 sont recensées et leurs modalités décrites dans les tableaux joints à la présente délibération, communiqués aux élus avant la séance en même temps que la convocation prévue par les articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

S'agissant des cessions, aucune opération n'a été réalisée par la commune.

Concernant les acquisitions réalisées par la commune, une seule mutation a été opérée en 2020. Il s'agit de l'acquisition par exercice du droit de préemption urbain du lot N°1 de l'immeuble en copropriété situé à Vanves, 3 place du Maréchal de Lattre de Tassigny, lot consistant en un local commercial en rez-de-chaussée avec les 319/1000èmes des parties communes. C'est un local qui est occupé aujourd'hui par le nouveau salon de coiffure. Cette acquisition a été réalisée au prix de 219 047,61 €, auquel s'ajoute une commission de 10 952,39 € TTC.

Concernant la seconde opération, c'est au travers de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France que l'acquisition s'opère dans le cadre de la convention passée avec la ville au titre du développement du quartier du Clos Montholon que Monsieur le Maire décrivait juste à l'instant. C'est à l'adresse du 40-42 rue du Clos Montholon que ça s'opère pour un montant payé par l'Etablissement Public de 6 100 000 €.

Au-delà de ce qui aura été réalisé en termes de mutations sur l'exercice 2020, il y a 2 opérations qui sont mentionnées en plus dans la délibération.

Pour la première, il s'agit de la prorogation qui était l'objet de la délibération N°17. Et concernant la seconde, c'est le constat qu'il y a eu pour les locaux correspondant à la médiathèque, non seulement une opération de paiement sur l'année 2020, mais également la livraison du lot correspondant.

C'est une délibération qui a été vue par la Commission Qualité de Vie, Développement Local et Patrimoine réunie le 7 juin, et que l'on vous demande d'approuver, s'il vous plaît, avec mes remerciements.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Merci, Monsieur LEGRANDJACQUES. Madame ZALUSKI a demandé la parole.

**Madame ZALUSKI.-** Monsieur le Maire, Chers Collègues, j'ai plusieurs points. On a vu l'installation de la boutique. Dans le cadre du formalisme du Conseil, on souhaiterait avoir des éléments sur le projet. C'est acheté, pourquoi ? C'est un constat, mais il faudrait nous l'expliquer un peu plus.

Concernant le Clos Montholon, pourquoi l'EPFIF ? Dans le tableau il est mentionné que c'est à l'amiable. Est-ce que c'est à l'amiable ou bien une préemption ? Si c'est une préemption, quel est le projet qui est prévu dans ce quartier à très forte pression foncière ?

Je crois qu'il y a là plus qu'un développement. Les préemptions au Clos Montholon ont déjà eu lieu depuis quelques années et ont occasionné des situations qui conduisent à de graves désordres chez certains propriétaires. Cela risque d'entraîner ce qui pourrait s'apparenter à de la spoliation de biens. Si la préemption est un outil d'aménagement utile et nous y souscrivons tout à fait, de même que l'attribution de logements d'urgence, on peut quand même noter que les personnes relogées doivent

l'être en faisant l'objet d'un suivi social. Les sommes proposées aux copropriétaires touchés par la préemption doivent leur permettre de vendre au vrai prix du marché ou de se voir proposer un relogement de surface équivalente dans les immeubles construits dans le cadre des opérations en cours. Merci.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Il y a une question sur le commerce, le barbier. Et puis une question sur le Clos Montholon.

**Monsieur LEGRANDJACQUES**.- Simplement sur la forme, vous avez bien compris qu'il s'agit simplement d'entériner le bilan d'opérations faites en 2020 et non pas de revenir sur des décisions qui ont présidé à ces opérations. C'est bien ça l'objet de la délibération que l'on regarde ce soir. Sur le reste et sur le fond, je laisse à mes collègues le soin de répondre.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci pour cette précision.

**Madame VLAVIANOS**.- Je voudrais répondre à la question concernant non pas le salon de coiffure, mais le "barber shop".

L'objectif pour préempter ce magasin était au tout départ d'utiliser ce local comme une boutique éphémère. Entre temps, nous avons eu une proposition de cette dame pour s'installer en tant que "barber shop", et nous avons considéré que c'était une opportunité pour nos riverains. Nous avons donc opté pour choisir l'option d'un contrat de location.

**Monsieur VERTANESSIAN**.- La convention que nous avons avec l'EPFIF a été mise en place pour nous permettre de porter ces acquisitions et d'avoir un projet d'aménagement global sur la pointe du Clos Montholon. Il faut savoir qu'il y a eu 13 acquisitions par l'EPFIF dont 2 seulement se sont faites par préemption. Ce n'est pas de l'expropriation. C'est quelqu'un qui vendait et nous nous sommes substitués à l'acquéreur ou plutôt l'EPFIF s'est substitué à l'acquéreur.

Il y en a 2 autres qui sont en cours. Elles ne l'étaient pas, en l'occurrence, en 2020. Elles ne sont toujours pas abouties puisque nous ne sommes pas tombés d'accord sur le prix, pour l'instant, avec le vendeur. Si nous ne sommes pas d'accord, il gardera son bien. Il ne pourra pas le vendre au promoteur auquel il avait décidé de le faire. Avec le département et le territoire, nous allons commencer à étudier le projet d'aménagement.

**Madame VLAVIANOS**.- Plus nous préempterons des locaux dans la ville, plus nous pourrons maîtriser la dynamique commerciale comme nous le souhaiterons. Il me semble que c'est très important.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- On n'a pas non plus vocation à préempter tous les commerces et à gérer tous les commerces de la ville. Avec la préemption, il y a des risques sur une situation très stratégique.

La Place du Maréchal de Lattre de Tassigny a un caractère qui lui est bien particulier. L'idée, c'est de s'assurer qu'il reste une vie de commerces de proximité et que l'on ne va pas laisser partir des biens qui pourraient être transformés par exemple en locaux d'habitation. On assiste aussi à ça, des acquéreurs de locaux commerciaux qui demandent après un changement d'affectation et transforment en habitation. C'est à chaque fois un local d'habitation qui se crée, c'est un commerce qui disparaît. C'est surtout dans des endroits stratégiques et c'est pour cela que l'on veut l'éviter.

Quand on fait le compte des commerces que l'on a préemptés, pour l'instant il n'y en a pas tant que ça. Je crois que c'est d'ailleurs le seul. On avait préempté au Plateau en son temps, le local qui sert pour la salle "La Tuilerie" ou bien on l'avait acheté directement. On ne l'avait pas préempté parce que personne n'en voulait. C'était un ancien vidéo-club.

S'agissant de la librairie, c'est une location. La ville n'en est pas propriétaire. Le local rue Jean Bleuzen, c'est aussi une location. La ville n'en est pas propriétaire. Il n'y a pas eu de préemption. Vous voyez que c'est relativement limité comme démarche.

La Place du Maréchal de Lattre de Tassigny est un lieu très stratégique, ce serait dommage de laisser disparaître des commerces ou bien de voir s'installer des commerces que l'on n'aurait pas spécialement envie de voir non plus. Comme ça, ça nous laisse une marge de manoeuvre pour participer au choix et ne pas se réveiller un matin en voyant un commerce s'implanter, que l'on n'aurait pas souhaité avoir. Ce sont des choses qui arrivent aussi, j'ai des exemples.

**Madame EDOU.-** Est-ce que l'on peut avoir un peu plus de détails sur le projet d'aménagement du Clos Montholon ?

**Monsieur VERTANESSIAN\_-** Pour l'instant, il n'est pas avancé. On a déterminé un périmètre. On est en train de travailler sur la partie espace public pour savoir comment on va pouvoir implanter tout ça. On est en train de regarder la proportion de commerces qu'il y aurait en rez-de-chaussée. On est quand même sur des surfaces qui vont de 700 à 900 m<sup>2</sup>. Il y a aussi les 25 % de logements sociaux. Pour l'instant, je n'ai vraiment pas de projet ni à vous montrer ni à vous démontrer. On y travaille, mais il n'y a rien de concret. La faisabilité est celle de la surface actuelle, du périmètre.

**Madame EDOU.-** Je vous remercie de cette réponse.

Je suis juste heureuse de voir que l'on considère enfin un petit peu l'idée d'aménager des commerces dans cette zone qui est dévastée. Je regrette juste que cela n'ait pas été pensé en amont avec les promoteurs qui sont en train de défigurer le Clos Montholon. C'est un avis strictement personnel.

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** Il faudrait en parler aux vendeurs, à ceux qui ont vendu leur pavillon. Ils vous donneraient leur point de vue. Venant d'une professionnelle de l'immobilier, c'est quand même un discours un peu curieux, mais enfin bon. Je ne vais pas polémiquer.

**Madame EDOU.-** (INAUDIBLE - PAS DE MICRO).

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** Enfin bon, vous servez leur cause.

**Madame EDOU.-** (INAUDIBLE - PAS DE MICRO).

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** On ne vous dit pas le contraire. On est en train de le faire.

**Monsieur TOULOUSE\_-** Il y a un autre aspect dans ce que Madame ZALUSKI a dit. C'est quand même assez étonnant de voir que l'on préempte en 2015 des habitations, alors que l'on n'a pas de projet en 2021. Cela fait maintenant 6 ans que certains de ces immeubles sont frappés de préemption renforcée avec un prix qui a été fixé il y a longtemps.

Vous avez la gestion des immeubles en question, même si c'est l'EPFIF qui les a payés. C'est dans la convention. Néanmoins, vous y installez des personnes en difficulté, c'est très bien, sauf que ces personnes ne sont pas suivies. Il y a une disparité entre des propriétaires qui restent dans des logements préemptés, qu'ils ne peuvent plus vendre et puis des habitants précaires qui ne sont pas suivis. On a l'indication des loyers dans vos décisions. On a vu qu'il y avait un loyer à 100 € et c'est très bien. On est d'accord pour que les gens soient logés, sauf que ça débouche sur des situations conflictuelles qui sont ennuyeuses. Nous vous avons alerté sur ce sujet-là. Très bien la préemption, très bien les logements d'urgence, mais ça ne fait pas une politique à soi tout seul. Ce n'est pas comme ça, il faut accompagner de manière un peu dynamique.

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** Le sujet n'est pas tout à fait ici. Déjà, je trouve que c'est un peu expéditif de dire que l'on n'assure pas un suivi. Sur mon bureau, j'ai à peu près une note hebdomadaire sur la situation de personnes en difficulté que vous signalez. Seulement, c'est toujours bien de soulever les problèmes et j'aime bien que l'on m'apporte des solutions.

Pour l'instant, la solution que j'ai trouvée, c'est une solution de relogement pour une personne qui était à la rue. Effectivement, cela peut ne pas convenir à d'autres personnes d'avoir à proximité d'elles-mêmes des gens qui ont plutôt des difficultés d'insertion. De là à porter un jugement de valeur sur qui a raison, qui a tort dans cette affaire, je crois que ce sont les services sociaux qui sont les mieux placés pour le dire et ils nous le disent.

Nous suivons ces situations familiales de très près. Malheureusement, à Vanves comme dans beaucoup d'autres endroits, nous n'avons pas de solution miracle pour faire en sorte que des personnes qui sont en très grande difficulté sociale ou d'insertion soient insérées simplement en claquant des doigts, et pour faire en sorte que des gens qui peut-être habitent à proximité de personnes qui sont dans ces situations se réjouissent et se contentent de ces situations. Tout cela est très délicat.

Je veux bien croire que tout le monde n'est pas satisfait et que certains peuvent s'en plaindre, maintenant il faut aussi que chacun fasse preuve de bonne volonté et ne pense pas que c'est systématiquement les élus, la mairie, voire d'autres services qui ont la solution à tout.

Quand j'ai relogé ce monsieur qui était quasiment à l'article de la mort dans un terrain abandonné de la ville, personne ne m'a trouvé de solution, personne n'est venu lui rendre service, si ce n'est moi qui lui ai proposé une solution de relogement. S'il n'avait pas eu cette solution, il serait peut-être mort aujourd'hui.

Alors s'il vous plaît, prenez beaucoup de précautions dans les propos que vous avancez sur ce genre de sujet. Tout le monde a toujours de bonnes idées, tout le monde a beaucoup de solutions, mais souvent quand des gens sont dans la grande difficulté, il n'y a pas beaucoup de personnes qui sont là pour leur donner le coup de main et pour leur tendre la main, donc ça aussi il faut l'intégrer et le comprendre.

Soyez assurés, le CCAS (je parle sous le contrôle de Sandrine BOURG) veille au grain de très près. On cherche effectivement des solutions d'apaisement pour faire que tout le monde puisse vivre en bonne entente et en bonne intelligence.

Je reconnais que ce n'est pas simple, mais de là à dire que l'on s'en désintéresse et que l'on ne suit pas l'affaire, je trouve que c'est aller fort en besogne. Je vous remerciais d'avoir des propos plus mesurés, ne serait-ce que par respect de nos services sociaux, et notamment des personnels qui s'en occupent au quotidien.

Je vous propose de mettre au vote. C'était sur le bilan des acquisitions. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. C'est adopté. Je vous en remercie.

***Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité (30 voix « pour » ; 5 « abstention » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur MECHINAUD, Madame ZALUSKI, Madame PESCREMINOZ, Monsieur LEJEUNE)***

**19. Avis sur le projet MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES consistant en la construction de 2 hôtels dans l'emprise du Parc des Expositions de la Porte de Versailles et sur l'étude d'impact jointe à la demande de permis de construire déposée sur Vanves par ladite société pour la construction de l'un des 2 hôtels prévus dans le cadre de ce projet.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- La parole est donnée à Monsieur Pascal VERTANESSIAN.

**Monsieur VERTANESSIAN.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES a déposé sur Vanves une demande de permis de construire portant sur la construction d'un hôtel de 304 chambres dans l'emprise du Parc des Expositions de la Porte de Versailles. La construction de cet hôtel s'inscrit dans un projet global, la phase 1 du projet dénommé MIXCITE comportant la construction de 2 hôtels. Un premier qui fait l'objet de la demande de permis de construire déposée sur Vanves et un second sur Issy-les-Moulineaux.

Le projet MIXCITE porté par la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES, qui vient compléter la modernisation du Parc des Expositions dont les travaux ont été entrepris depuis 2015, a pour objectif de développer sur ce site une offre mixte (tertiaire et hôtelière) et complémentaire à l'activité du Parc des Expositions, et de venir confirmer le site comme l'un des principaux pôles hôteliers d'Ile-de-France.

Ce projet a d'abord été envisagé en 2 phases, comprenant 4 bâtiments :

- une première phase comprenant les 2 hôtels déjà évoqués ; le premier qui fait l'objet de la demande de permis de construire déposée sur Vanves et le second sur Issy-les-Moulineaux,
- une seconde phase comprenant 2 nouvelles unités, envisagées alors comme des nouveaux espaces de travail et un espace de co-living, situés rue du Quatre Septembre, sur Vanves et Issy-les-Moulineaux.

Cette seconde phase du projet a été reportée sine die par la Société VIPARIS au moment de la concertation préalable de 2019. La Commune de Vanves avait d'ailleurs exprimé à l'époque ses plus vives réserves sur cette seconde phase.

Avec la réalisation d'un hôtel 2 étoiles prévu rue du Moulin, à proximité de la porte D du Parc des Expositions qui constitue l'accès logistique principal de cet équipement, VIPARIS PORTE DE VERSAILLES a pour ambition :

- de développer des activités complémentaires utiles à l'activité du parc, mais aussi tournées vers les quartiers limitrophes,
- de constituer une façade urbaine en bordure du parc afin de mieux l'intégrer dans son quartier,
- d'ouvrir le parc sur les villes en créant de nouveaux accès piétons,
- de masquer les arrières logistiques en lisière du parc,
- de réduire les nuisances du parc et du boulevard périphérique pour les riverains.

Sur le plan environnemental, la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES a fait le choix de soumettre volontairement ce projet à évaluation environnementale, et une étude d'impact portant sur ce projet a été jointe à la demande de permis de construire déposée sur Vanves.

Lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier présentant le projet comprenant l'étude d'impact et la demande d'autorisation déposée est transmis en application des articles L.122-1-V et R.122-7-I du Code de l'Environnement, aux collectivités territoriales intéressées par le projet, dont les communes d'implantation de ce dernier. C'est donc dans ce cadre que le Conseil Municipal de Vanves est appelé à donner son avis.

Consultée également en application de ces mêmes textes dans le cadre de l'instruction de la demande de permis de construire, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France a formulé un avis le 25 mars 2021.

Après avoir constaté que l'étude d'impact était globalement de bonne qualité et que les informations apportées étaient faciles à appréhender, la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France a formulé des recommandations sur les principaux enjeux environnementaux identifiés pour ce projet comme la gestion des déplacements et des stationnements, le phénomène d'îlots de chaleur, le paysage urbain et le patrimoine, le bruit, l'exposition au bruit, la qualité de l'air et la pollution atmosphérique.

Des échanges entre la Commune et la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES, il ressort que cette dernière prévoit notamment d'apporter les différents éléments de réponse suivants aux recommandations de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France :

- sur les mesures destinées à éviter et réduire les effets d'îlots de chaleur, la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES prévoit en particulier de rappeler les aménagements extérieurs prévus dans le cadre de la phase 3 du projet de modernisation du parc comme la végétalisation des abords de l'emprise de l'hôtel, la création d'un jardin d'enfants, la désimperméabilisation d'une partie de l'entrée du parking F et la création d'une place avec un commerce à l'angle rue Jullien et Marcel Yol.

Dans ses échanges avec la Commune, la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES a fait valoir son intention d'accélérer la réalisation d'une partie de ces aménagements extérieurs sans attendre le lancement des travaux de la phase 3 reporté après les Jeux Olympiques et Paralympiques. Une partie des ces aménagements extérieurs représentant plus de 9 500 m<sup>2</sup> d'espaces végétalisés serait ainsi envisagée d'ici 2024.

- sur la question du bruit, la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES va prendre l'engagement de faire réaliser une campagne de mesures des niveaux sonores des équipements techniques en phase d'exploitation à l'ouverture des hôtels par un prestataire spécialisé permettant de confirmer les

résultats de la modélisation contenus dans l'étude d'impact qui conclut à une diminution des nuisances sonores par rapport à l'état initial avec des gains jusqu'à 7 dB.

- sur la question de l'exposition aux pollutions atmosphériques des usagers et du personnel, la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES prévoit de rappeler que le développement des 2 hôtels intègre dès la conception les prérequis des certifications BREEAM (niveau ciblé VERY GOOD) et HQE (niveau ciblé EXCELLENT) et qu'à ce titre, un plan de qualité de l'air intérieur (QAI) a été mené sur l'opération.

En conséquence, je vous invite donc, mes Chers Collègues, à émettre un avis favorable sur le projet MIXCITE de la Société VIPARIS PORTE DE VERSAILLES consistant en la construction de 2 hôtels dans l'emprise du Parc des Expositions de la Porte de Versailles et sur l'étude d'impact jointe à la demande de permis de construire déposée à Vanves par ladite société pour la construction de l'un des 2 hôtels prévus dans le cadre de ce projet, et de dire que le présent avis sera mis à la disposition du public sur le site Internet de la commune conformément à l'article L.122-1-V du Code de l'Environnement. Le projet ayant été placé dans le champ d'application de l'évaluation environnementale, une enquête publique sera organisée avant la prise de décision sur cette demande. L'avis de l'Autorité Environnementale et le présent avis seront tenus à la disposition du public avec l'ensemble des avis recueillis pendant l'instruction de la demande de permis de construire, pendant cette enquête publique. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur VERTANESSIAN. Monsieur LEJEUNE a demandé la parole.

**Monsieur LEJEUNE**.- Monsieur le Maire, mes Chers Collègues, comme vous le savez déjà, nous sommes plus réticents que vous sur l'espoir d'une revitalisation du quartier par les clients de l'hôtel, essentiellement tournés vers le Parc et Paris.

La ville se réjouit de la création d'un espace vert ouvert aux habitants de la ville le long de la rue du Moulin et de la rue Marcel Yol, mais cet espace vert n'est pour l'instant qu'à l'état de promesse et sa réalisation est disjointe de celle de l'hôtel. Aucune réflexion n'a eu lieu sur des propositions utiles aux riverains, de mise à disposition de salles pour les habitants. Nous émettrons également un avis sur l'étude d'impact dans le cadre de l'enquête publique. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Juste une précision, vous avez parlé de mise à disposition de salles.

**Monsieur LEJEUNE**.- Oui, de l'hôtel, et on avait déjà parlé de la mise à disposition en rez-de-chaussée pour des associations afin de combler le manque.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Dans l'hôtel.

**Monsieur LEJEUNE**.- Sur le rez-de-chaussée extérieur comme par exemple à l'hôtel Mercure. Des salles à disposition des associations.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- L'hôtel Mercure n'a pas de salles à disposition des associations.

**Monsieur LEJEUNE**.- Des salles payantes. On aurait pu réfléchir à des salles ou à des lieux pour les habitants du quartier.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Ce n'est pas trop tard pour le faire. Cela va aussi dépendre de la Direction de l'hôtel. Je ne vois pas d'éléments qui feraient qu'ils seraient contre le fait de louer des salles. Tous les hôtels peuvent louer des salles à qui le demande.

Peut-être à des conditions plus favorables, cela pourrait certainement se négocier. Je ne pense pas que ce soit un sujet qui impacte vraiment la décision finale. Cela reste accessoire.

**Monsieur LEJEUNE**.- Je comprends, mais c'était vraiment dans l'idée de travailler avec les habitants du quartier pour réussir à faire vivre et que ce soit parfaitement intégré. C'était dans cet esprit.

**Monsieur LE GOFF**\_- Sur ce projet, nous avons déjà été consultés le soir même où le Commissaire Enquêteur avait fermé l'enquête et depuis ça a évolué. La délibération doit aussi passer à GPSO. Le rapport du Commissaire Enquêteur était favorable.

Nous ne sommes pas hostiles à la construction et à la revitalisation de cette zone, d'autant plus qu'aujourd'hui il n'existe rien. Ce n'est pas très beau. Tout ce qui va améliorer, va plutôt dans le bon sens.

Suite à la procédure, il va y avoir à nouveau une enquête publique qui va être réalisée. Est-ce que nous serons à nouveau consultés suite à cette enquête publique ou pas du tout ? Est-ce que nous donnons notre avis ce soir, pour la dernière fois dans ce Conseil ?

On se félicite quand même de la prise en compte des recommandations de l'Autorité Environnementale. Sur le principe, nous sommes favorables.

Je rappelle que la CCI avait donné un avis favorable. Le Préfet avait donné un avis favorable. La dernière fois, nous nous étions abstenus, c'était le soir de l'enquête. Au passage à GPSO, le dossier était favorable. Nous avons bien entendu l'avis de certaines associations de riverains. En même temps aujourd'hui, nous sommes favorables à ce projet MIXCITE.

Sous les réserves que cette enquête aille jusqu'au bout, est-ce que nous allons être reconsultés ou pas ? Si jamais cette enquête publique pointait des points d'amélioration, il faudrait bien évidemment qu'ils soient pris en compte.

**Monsieur VERTANESSIAN**\_- Je voudrais répondre à Monsieur LEJEUNE. Dire que les riverains ne sont pas consultés, c'est juste que vous n'y allez pas parce que moi lundi soir, j'étais au Comité Riverains qui dure depuis des années. Je crois que concernant les 2 concertations qui ont eu lieu sur les différentes phases du projet MIXCITE, vous n'y étiez pas non plus. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas eu d'échanges ni avec la population ni avec les riverains.

Lundi soir, nous avons discuté d'un certain nombre de choses et j'étais présent. Il n'y a pas eu de demande de salles. Un certain nombre de demandes ont été faites auprès de VIPARIS et elles ont été honorées. Par exemple, le fait que les gens de la rue Marcel Yol ont du mal avec la société qui gère le dernier étage du hall 7. On a renégocié et on a eu l'accord de VIPARIS de ne plus ouvrir cette porte F pour que les gens sortent par là. Ils sortiront par la porte A comme auparavant.

On ne peut pas dire que les riverains sont ignorés. J'étais au Comité Riverains et il y avait un certain nombre d'associations qui ont émis des avis. Il y a eu des discussions. On a même raté le match de foot pour ça. Il y a clairement des échanges qui durent. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de concertation avec les riverains.

Ensuite, concernant votre question, Monsieur LE GOFF, c'est bien la dernière instance où on va s'exprimer.

Maintenant si l'avis de l'enquête publique est négatif, on aura à se poser des questions. Si l'avis est positif ou assujetti de modifications, de recommandations que VIPARIS pouvait mettre en oeuvre, oui c'est bien la dernière étape.

**Madame EDOU**\_- Je voulais juste revenir sur les consultations qui effectivement sont assez régulières et je ne reviens pas sur le fait que les riverains sont consultés. Néanmoins, on ne peut pas nier qu'il y a une certaine inquiétude sur la construction de ce bâtiment qui risque de faire devenir la rue du Moulin, une entrée de ville, un tunnel un peu sombre bordé de gros bâtiments de chaque côté, sur une rue à double sens où il y aura très peu d'arbres au tout début de la rue.

C'est une entrée de ville qui est moche. Nous sommes d'accord, c'est moche. Si on pouvait améliorer l'entrée de ville par un bâtiment un peu plus chaleureux, un peu plus allégé que le projet qui est proposé, ce serait mieux. C'est l'inquiétude principale des riverains, elle est vraiment là. Beaucoup de personnes ont une appréhension sur le manque de visibilité, le manque d'aération de cette rue qui n'est pas large. Si un bâtiment se construit, ça va considérablement réduire l'espace.

Pour certains riverains, ça va faire baisser le montant de leur bien. C'est une inquiétude légitime et on n'a pas toujours l'impression que VIPARIS entende ça.

**Monsieur VERTANESSIAN**.- Sur la partie végétalisation, il y a actuellement 16 arbres et il y en aura 8 de plus. Ce n'est pas énorme, mais le trottoir ne fait pas non plus 50 mètres de large. Ce n'est pas si mal que ça. Il y a le jardin d'enfants qui arrive. Il y a fort longtemps que nous trouvons l'entrée de ville horrible et que nous travaillons au fait que la liaison entre la Porte Brancion et la Place des Insurgés de Varsovie soit effectivement redynamisée et pour nous c'est une des options que nous croyons porteuse d'espoir. La rue n'est pas si étroite que ça. La baisse de 7 dB, sur le bruit, ne sera pas négligeable. Autour de cette table, il y a des gens qui habitent rue du Moulin. Le fait d'avoir 7 dB de moins à la fenêtre, c'est quand même quelque chose d'intéressant. Sur la place, il y a des terrasses végétalisées. Je ne les trouve pas si laides que ça.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Elles ont été retravaillées.

**Monsieur VERTANESSIAN**.- Elles ont été longuement retravaillées. Vous n'étiez pas au Comité Riverains, c'est dommage.

Le dossier a été présenté. Les gens l'ont vu. Lorsque nous allons retravailler le plan de circulation de la ville, nous ne sommes pas fermés à regarder s'il y a quelque chose à apporter à cette rue. Est-ce qu'il faut la mettre en sens unique ? C'est un sujet qui a été abordé en commission. Honnêtement, ce n'est pas aussi grave que vous le décrivez.

**Monsieur LE GOFF**.- Effectivement, nous n'avons pas pu assister au Comité Riverains. Est-ce qu'il existe aujourd'hui des projections 3D du projet qui donneraient une visibilité de ce que sera le site une fois qu'il y aura cet hôtel et la requalification de la zone ?

**Monsieur VERTANESSIAN**.- Un certain nombre de vues ont été projetées hier au Comité Riverains. Elles seront transmises aux riverains. Je vous les communiquerai dès que je les recevrai.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Il s'agit d'un avis. Faut-il voter sur cet avis ? Y a-t-il des avis défavorables ? 5. Y a-t-il des abstentions ? Merci.

**Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité (30 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur MECHINAUD, Madame ZALUSKI, Madame PESCREMINOZ, Monsieur LEJEUNE).**

**20. Demande de délégation du droit de priorité de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest au bénéfice de la Commune de Vanves pour l'acquisition des terrains appartenant à l'Etat et situés à Vanves, rue Jean Bleuzen, et en bordure de la rue Louis Vicat.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Monsieur Pascal VERTANESSIAN.

**Monsieur VERTANESSIAN**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, depuis janvier 2017, GPSO est devenu compétent en matière de droit de préemption urbain aux établissements publics territoriaux créés en application de l'article L.5219-2 du Code Général des Collectivités Territoriales sur l'ensemble des 8 communes, ce qui entraîne de plein droit le transfert au bénéfice de GPSO du droit de priorité prévu par l'article L.240-1 du Code de l'Urbanisme.

Un tel droit de priorité confère à son titulaire la faculté de se porter acquéreur sur tout projet de cession d'un immeuble situé sur son territoire et appartenant à l'Etat, en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou d'opérations répondant aux objets définis à l'article L.300-1 dudit code ou pour constituer des réserves foncières en vue de permettre la réalisation de telles actions ou opérations.

Toutefois, suivant le deuxième alinéa de l'article L.240-1 du Code de l'Urbanisme, le titulaire du droit de préemption urbain a également la possibilité de déléguer son droit de priorité dans les cas et conditions prévus aux articles L.211-2 et L.213-3 dudit code.

Suivant cette faculté, le Conseil Municipal a, par une précédente délibération du 28 mars 2018, demandé à GPSO de lui déléguer son droit de priorité à l'occasion de la vente des terrains appartenant à l'Etat, situés à Vanves, rue Jean Bleuzen et en bordure de la rue Louis Vicat, délimités sur le plan de cession annexé à la délibération.

Ces terrains sont, je vous le rappelle, aujourd'hui mis à disposition de la commune dans le cadre d'un procès-verbal de gestion signé le 19 juillet 2006 et sont inclus en partie dans le périmètre du projet retenu sur le site "Porte Brancion", à l'issue de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris".

Ce projet ayant évolué, la cession des terrains de l'Etat, alors envisagée au prix de 3 810 000 € hors droits, taxes ou charges, n'est pas intervenue.

Depuis le 28 mars 2018, la surface de plancher développée dans le cadre de l'appel à projets a en effet été revue à la baisse et l'Etat a accepté de revoir à la baisse le prix de cession de ses terrains. Suivant un courrier du 3 mars 2021, la vente est désormais envisagée au prix de 2 780 000 € hors droits, taxes ou charges.

Depuis le 28 mars 2018, il a également été procédé à une nouvelle numérotation au cadastre de plusieurs parcelles concernées.

Certes le projet a évolué, mais les motifs qui avaient conduit la commune à demander la délégation du droit de propriété de GPSO, à savoir la mise en oeuvre du projet urbain développé dans le cadre de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris" et la réalisation en 2017 de travaux importants de rénovation d'un équipement public sportif sur une partie de ces terrains sont toujours d'actualité.

Par conséquent, il est proposé une nouvelle fois au Conseil Municipal de se prononcer en faveur d'une saisine de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest, en vue de lui demander la délégation à la Commune de Vanves du droit de priorité à l'occasion de la vente par l'Etat de ces terrains. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**\_- Merci, Monsieur VERTANESSIAN. Monsieur TOULOUSE a demandé la parole.

**Monsieur TOULOUSE**\_- La délibération N°20 et la délibération N°21 permettent à la ville d'acquérir ces terrains. L'Etat avait en propriété ces parcelles pour des raisons autoroutières et il les cède aujourd'hui. Les 2 premières délibérations portent déclassement, etc., on votera pour.

En revanche, la délibération N°22 pose problème. Là, pour le coup, il s'agit de la cession au promoteur pour le projet qui ne s'appelle plus WOODEUM. C'est le retour de ce projet-là qui avait été mis un peu en sommeil pendant les périodes électorales. On votera contre ce projet-là. Il y avait d'autres projets à faire que ceux qui sont envisagés.

Il y a quand même une bonne nouvelle. A la place d'un promoteur privé, c'est la RIVP qui devient le maître d'ouvrage d'un des 3 bâtiments. C'est donc intéressant.

**Monsieur LE GOFF**\_- Pour ce qui est du groupe DPI, on votera favorablement pour les 3 délibérations. Depuis le départ, nous étions déjà favorables au premier projet initial. Depuis, il y a eu une enquête publique sur la partie 15ème. Le projet a été largement amendé. On avait effectivement mis quelques réserves. Les garanties sont apportées aujourd'hui.

En termes d'équipements sportifs pour les jeunes vanvéens, je vois que le skatepark restera. Il va y avoir une délocalisation du terrain de basket, foot qui aujourd'hui est clôturé. Il sera transféré dans la rue Louis Vicat. Est-ce que vous nous le confirmez ?

**Monsieur GAUDUCHEAU**\_- A l'autre extrémité. De l'extrémité Est à l'extrémité Ouest.

**Monsieur LE GOFF**\_- On pense que c'est vraiment une opportunité pour Vanves, en liaison avec son voisin le 15ème, de réhabiliter cette entrée de ville qui n'est pas terrible aujourd'hui. Ce sont plutôt des terrains vagues. De ce fait-là, tout ce qui va vers le mieux est positif. Les quelques réserves que nous avons eues ont été largement amendées. On ne peut que s'en féliciter. De ce fait-là, nous voterons favorablement sur les 3 délibérations.

**Monsieur GAUDUCHEAU**\_- D'accord, merci. L'entrée de ville qui est vraiment déplorable, c'est surtout celle qui est sur Paris. Les terrains vagues sont sur le territoire de Paris. Quand on rentre à Vanves, ça peut s'améliorer, mais c'est sans commune mesure avec le no man's land qui est au-dessus du périphérique.

**Monsieur TOULOUSE**\_- Qu'il faille faire quelque chose sur la Porte Brancion, c'est évident. Là encore, c'est un projet qui est arrivé sur la ville sans que personne n'ait été associé réellement à la définition. Un truc de foot en salle, c'est sûrement intéressant, mais il y a peut-être d'autres choses que l'on pourrait faire. Il y a d'autres besoins. On pourrait avoir simplement peut-être un gymnase surnuméraire parce que l'on manque de salles sportives. On pourrait avoir des lieux remis à des associations culturelles. On pourrait avoir des jardins partagés ou des fermes urbaines.

Il y a vraiment d'autres projets qu'un projet de foot en salle qui heureusement semble être abandonné pour quelque chose qui reste aujourd'hui très vague.

On va construire des choses en nous disant que ça va être beaucoup mieux qu'aujourd'hui, mais on ne sait pas ce qu'il y aura là-dedans. C'est pour ça que l'on va voter contre.

**Monsieur GAUDUCHEAU**\_- Il faudrait vous adresser à Anne HIDALGO. Nous faisons une résidence étudiante. On ne fait pas du foot en salle. Après, je ne dis pas à Madame HIDALGO ce qu'elle doit faire chez elle et elle ne me dit pas ce que je dois faire chez moi.

Chacun dans sa ville, même si on essaye de travailler de façon cohérente sur des aménagements qui restent à peu près homogènes. Sur le choix des structures, je ne peux pas décider à sa place.

**Monsieur VERTANESSIAN**\_- C'est un projet qui avait été porté par la MGP. Il n'y a pas eu foule pour le faire. Un accord a été trouvé avec la Ville de Paris. J'espère que la Maire de Paris continuera à honorer les engagements qu'elle avait pris pour collaborer à la déminéralisation de ce site.

En commission, je vous ai déjà répondu, Monsieur TOULOUSE. On n'a pas mis en sommeil pour masquer quoi que ce soit pendant un contexte électoral. On a écrit dans notre programme que l'on développerait un projet plus vaste sur les entrées de ville qui vont de la Porte Brancion à la Place des Insurgés de Varsovie. On n'a jamais caché le projet de l'époque. C'est un projet qui était consultable partout. Il y a eu une réunion le 20 mars et je crois que c'était en 2018 ou 2019. On ne l'a pas masqué. Il y avait les élus de Vanves, de Paris, de Malakoff et d'Issy-les-Moulineaux qui étaient présents. On ne l'a pas masqué. Il ne correspondait pas exactement à nos attentes.

On souhaitait un projet plus vaste sur cette portion de la ville. Demain, le périphérique n'aura plus la même vocation. Ce n'est plus vraiment l'entrée de Paris, c'est le coeur de la Métropole.

Il y a eu la délibération précédente sur MIXCITE. Les suivantes, sont sur MOZAIC. Ces trois-là sont sur WOODÉUM. Effectivement, ça laissait imaginer qu'un projet plus ambitieux est en train de se dessiner sur cette portion de la ville.

**Monsieur GAUDUCHEAU**\_- Nous pouvons voter sur la délibération N°20. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**21. Demande de prolongation du délai de 3 ans fixé dans l'arrêté préfectoral N°24-2019 du 12 septembre 2019 portant déclaration d'inutilité, de déclassement et de remise au Service France Domaine des parcelles relevant du domaine public routier de l'Etat confiées à la Commune de Vanves et cadastrées Section G, N°318, 319, 320, 28, 29, 30, 31, 159 et 161.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** La parole est donnée à Monsieur Pascal VERTANESSIAN.

**Monsieur VERTANESSIAN.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, dans le cadre du projet de la SCCV PORTE DE BRANCION-VANVES venu aux droits de la Société WOODEUM SA désignée lauréate à l'issue de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", le calendrier et le contenu de cette opération ayant évolué, il vous est proposé de demander à l'Etat de prolonger de 3 ans le délai initial de 3 années fixé en septembre 2019 portant déclaration d'inutilité, de déclassement et de remise au Service France Domaine, des parcelles de l'Etat confiées à la Commune de Vanves, incluses pour certaines en totalité et pour d'autres en partie dans le terrain d'assiette du projet. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Merci, Monsieur VERTANESSIAN. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

**22. Conclusion d'un protocole de vente portant sur une partie des terrains appartenant à l'Etat et situés à Vanves, rue Jean Bleuzen et en bordure de la rue Louis Vicat, avec la Société dénommée SCCV PORTE DE BRANCION-VANVES, venue aux droits de la Société WOODEUM SA désignée lauréate à l'issue de l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris".**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** La parole est donnée à Monsieur VERTANESSIAN.

**Monsieur VERTANESSIAN.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, depuis la signature en 2018 d'un précédent protocole de vente aujourd'hui caduc entre notre commune et la Société WOODEUM, différents événements se sont produits. Comme nous l'avons précédemment évoqué, la SCCV PORTE DE BRANCION-VANVES est venue aux droits de la Société WOODEUM SAS. Le groupement autour de la Société WOODEUM a également évolué avec notamment le retrait de l'exploitant du bâtiment sportif prévu sur Paris, l'investissement étant désormais pris en charge par la RIVP déjà investisseur et exploitant du bâtiment prévu sur la dalle Ouest du site. Un diagnostic de pollution des sols et des études géotechniques ont été réalisés. Le contenu du projet a évolué dans sa programmation et dans la prise en compte des enjeux environnementaux.

En effet, si le programme de construction reste dédié au logement des jeunes et au sport, il développe désormais une surface de plancher totale d'environ 9 700 m<sup>2</sup>, répartie sur 3 bâtiments, avec sur Paris, sur la dalle Ouest, un foyer pour jeunes travailleurs développant 114 logements gérés par la RIVP, avec en rez-de-chaussée des commerces sur 374 m<sup>2</sup>.

Sur la dalle Est, toujours à Paris, un équipement de sport et événementiel en rez-de-chaussée pour environ 600 m<sup>2</sup>. Des espaces sportifs polyvalents en étage et un jardin productif en terrasse.

Sur Vanves, la résidence pour étudiants développe environ 100 logements au lieu des 157 prévus initialement, soit une réduction de près de 28 % de la surface de plancher avec en rez-de-chaussée 120 m<sup>2</sup> de locaux d'activité et sur le toit un espace d'agriculture urbaine.

L'implantation du bâtiment a également été revue pour permettre notamment le maintien de l'espace vert en pleine terre, situé à l'angle de la rue Jean Bleuzen et de la rue Louis Vicat, et l'intégration avec les autres projets d'entrée de ville.

La SCCV PORTE DE BRANCION-VANVES a également pris des engagements supplémentaires sur la qualité de l'air intérieur des bâtiments, des constructions projetées, la prise en compte de l'environnement sonore, la gestion de la pollution des sols ainsi que sur l'obtention des labels et certifications supplémentaires.

Considérant l'intérêt du projet pour créer une continuité urbaine entre les territoires de Paris et de Vanves et pour requalifier cette entrée de ville et les évolutions apportées au projet, il vous est proposé, Chers Collègues :

- d'approuver la conclusion avec la Société SCCV PORTE DE BRANCION VANVES du protocole de vente,  
- d'habiliter Monsieur le Maire à d'une part signer ledit protocole et d'autre part à effectuer toutes les démarches, et à signer tous les documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce protocole,  
- d'autoriser, la Société SCCV PORTE DE BRANCION-VANVES à déposer tout dossier d'autorisation administrative nécessaire à la mise en oeuvre de son projet et à effectuer la mise à jour de l'étude environnementale des sols réalisée en mai 2018,  
- et dès lors que la commune aura été délégataire du droit de priorité prévu par l'article L240-1 du Code de l'Urbanisme et qu'elle aura pu en conséquence acquérir les terrains de l'Etat, d'habiliter Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à conclure en exécution du protocole.  
Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur VERTANESSIAN. Je mets aux voix la délibération. Y a-t-il des avis contraires ? 5 avis contraires. Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.  
C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité (30 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur MECHINAUD, Madame ZALUSKI, Madame PESCREMINOZ, Monsieur LEJEUNE).**

**23. Accord sur le principe de la désaffectation et du déclassement du domaine public routier communal de volumes immobiliers appartenant à la commune dans les ensembles immobiliers sis à Vanves 2 à 6 rue Auguste Comte et 124 rue Sadi Carnot, et autorisation donnée à la Société MCF MOZAIC pour le dépôt d'une demande de permis de construire portant sur ces volumes.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Monsieur VERTANESSIAN.

**Monsieur VERTANESSIAN**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, la Société MCF MOZAIC porte un projet de rénovation par réhabilitation, restructuration et extension des 3 bâtiments dénommés BEARN, BERRY et ARTOIS sur la rue Auguste Comte, principalement à destination de bureaux, mais aussi création de locaux de services aux occupants pour certains ouverts au public comme un atelier de réparation de vélos et des locaux commerciaux.

Ces bâtiments sont inclus dans des ensembles immobiliers dans lesquels la commune est également propriétaire. La Société MCF MOZAIC a exprimé le souhait d'acquérir 2 volumes, à provenir de la division de ceux appartenant à la commune.

Un premier volume en tréfonds est situé dans le sous-sol sous porche de la rue Sadi Carnot, permettant ainsi la liaison entre les parkings existants des immeubles ARTOIS et BERRY afin de mutualiser les accès parkings depuis la rue Louis Vicat et supprimer l'un des accès existant.

Le volume aérien est situé au même endroit sous porche afin de sécuriser le passage des véhicules et d'offrir une cohérence esthétique dans le traitement des futures façades.

Ces cessions ne porteront évidemment pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation de la rue Sadi Carnot et préalablement à la désaffectation, à la cession de ces volumes pour lesquels nous aurons à nous exprimer ultérieurement, il vous est proposé :

- d'approuver le principe de cette désaffectation et du déclassement du domaine public routier communal de 2 volumes,  
- et d'autoriser la Société MCF MOZAIC à déposer une demande de permis de construire sur un terrain d'assiette incluant ces 2 volumes. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur VERTANESSIAN. Monsieur LEJEUNE a demandé la parole.

**Monsieur LEJEUNE.-** Monsieur le Maire, Chers Collègues, je voulais souligner que ce projet peut être très intéressant et revitalisant pour cette rue qui est actuellement peu attractive, mais on aurait préféré un peu plus de concertation, si possible.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Il va y en avoir. C'est un projet qui est quand même d'origine privée. Quand c'est un aménagement public, les opérateurs peuvent être aussi conciliants en disant qu'ils comprennent que vous voulez en savoir plus. Quand c'est un projet d'origine privée, les gens déposent un permis qui peut faire l'objet de recours.

On ne peut pas vraiment leur imposer ce qu'ils doivent faire chez eux. Tout cela se manie avec un peu de prudence et précaution.

Cela dit pour aller dans le sens de ce que vous suggérez, sur la période qui sera ouverte après l'accord du permis de construire (tel que la loi le prévoit), le moment venu, il est effectivement envisagé de pouvoir présenter (on en a parlé en réunion publique) un peu plus en détail le projet d'aménagement. C'est un projet qui est valorisant pour le quartier et qui finalement va dans le sens d'une dynamique globale entre le pôle hôtelier de la Porte de la Plaine, entre la requalification de la Porte Brancion avec WOODEUM, et donc cela étant au milieu, tout s'enchaîne.

Tout à l'heure quand Monsieur VERTANESSIAN parlait d'un projet plus global et des réticences que nous avons finalement sur l'appel à projets "Inventons la Métropole du Grand Paris", c'était parce que c'était un peu "petit bras", et on préférait quelque chose qui prenne en compte, de façon plus globale, le quartier.

C'est pour cela que l'on a la conviction que le développement du pôle hôtelier (à la fois les dizaines de millions d'euros qui vont être investis par MATA CAPITAL, plus WOODEUM) va changer de façon significative l'allure de cette partie de la commune et de façon positive.

Toutes ces rénovations vont s'accompagner de commerces nouveaux. C'est un quartier qui ne peut que devenir plus attractif qu'il ne l'a été jusqu'à aujourd'hui. Il est bien entretenu. Il a plutôt bien vieilli depuis qu'il existe, mais il est un peu désuet. Je pense que là, ça va être un coup de neuf, un coup de propre et puis surtout une redynamisation qui va bénéficier à la fois aux activités économiques du secteur, notamment des commerces, mais aussi qui va bénéficier aux propriétaires, aux locataires, aux habitants du quartier qui vont retrouver une image plus valorisante de leur quartier.

Le quartier du Plateau, quoi qu'on en dise, s'est toujours senti un peu délaissé. Il trouvait que l'image était moins bonne que le Centre Saint-Rémy, plus historique, etc.

La dynamique qui est en train de se créer va tendre à valoriser ce secteur de la ville et dans l'intérêt des acteurs économiques comme des habitants.

Je pense que c'est une bonne chose. On ne va pas en voir le bout tout de suite parce que tout cela va s'étaler sur quelques années, mais en tous les cas c'est bien parti. Je suis convaincu que ce qu'il y aura à moyen terme sera mieux que ce qu'il y a aujourd'hui. L'objectif, c'est de toujours tendre vers le mieux.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

***Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

#### **COMMANDE PUBLIQUE.**

**24. Attribution du marché passé suite à un appel d'offres ouvert relatif à l'exploitation et l'optimisation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de traitement d'eau des bâtiments communaux et du CCAS.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** La parole est donnée à Madame Nathalie LE GOUALLEC.

**Madame LE GOUALLEC.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, le marché actuel relatif à l'exploitation et l'optimisation des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de traitement d'eau des bâtiments communaux et du CCAS passé auprès de la Société ENERCHAUF pour les lots N°1 et 2 a été attribué le 27 septembre 2017.

Le lot N°1 (tous les sites, sauf la piscine Roger Aveneau) s'exécute sur une période ferme à compter du 14 octobre 2017 jusqu'au 30 juin 2023.

Le lot N°2 (piscine Roger Aveneau) s'exécute à compter du 14 octobre 2017 au 30 juin 2020, reconductible tous les ans jusqu'au 30 juin 2023, maximum.

Le titulaire ne donnant pas satisfaction, il a été décidé d'un commun accord entre la ville et le titulaire, de résilier le lot N°1 au 30 juin 2021 et de ne pas reconduire le lot N°2 au 30 juin 2021.

Ce nouveau marché comporte 2 lots comme pour l'ancienne procédure.

Il est traité à prix forfaitaire pour les prestations de base définies dans le cahier des charges. Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commandes sans montant minimum ni maximum annuel sur la base des prix unitaires prévus dans le bordereau de prix unitaires, sans montant minimum ni maximum annuel sur la base de devis concernant les interventions, hors BPU et hors forfait.

Cet appel d'offres ouvert a fait l'objet d'une nouvelle consultation publiée le 22 avril 2021 au BOAMP et le 23 avril 2021 au JOUE, ayant pour date limite de réception des offres fixée au 21 mai 2021.

A l'issue de cette consultation, concernant le lot N°1, 5 opérateurs économiques ont déposé une offre recevable (AXIMA CONCEPT, CRAM, DALKIA, PROCHALOR, REOLIAN MULTITEC).

Concernant le lot N°2, 4 opérateurs économiques ont déposé une offre recevable (AXIMA CONCEPT, CRAM, DALKIA, PROCHALOR).

Lors de sa réunion du 4 juin 2021, la Commission d'Appel d'Offres a décidé au regard des capacités et des références des candidats, d'admettre les offres et les candidatures des titulaires pressentis pour l'ensemble des 2 lots.

Le pouvoir adjudicateur a procédé à l'analyse de l'ensemble des offres par lot en fonction des critères suivants :

- prix des prestations : 50 % de la note finale,
- valeur technique de l'offre : 30 % de la note finale,
- moyens affectés à la réalisation des prestations : 20 % de la note finale.

Au vu du rapport d'analyse technique et financier remis par le prestataire spécialisé, AK CONSEIL CHAUFFAGE, la Commission d'Appel d'Offres a décidé à l'unanimité d'attribuer le marché aux sociétés suivantes :

- pour le lot N°1, à la Société CRAM pour une durée d'un an à compter de la date de notification. Reconductible par tacite reconduction 3 fois par période d'un an avec une échéance au plus tard le 30 juin 2025. Cette société sort première du classement final avec un total de points de 86,20/100,
- pour le lot N°2, à la Société DALKIA pour une durée d'un an à compter de la date de notification. Reconductible par tacite reconduction 3 fois par période d'un an avec une échéance au plus tard le 30 juin 2025. Cette société sort première du classement final avec un total de points de 85,40/100.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la notification du lot N°1 à la Société CRAM SAS, sise 203 rue Demidoff au Havre pour un montant annuel de 103 916,00 € HT qui s'élève à 124 699,20 € TTC pour la partie forfaitaire. Le montant estimatif annuel étant fixé à 125 700,00 €,
  - d'approuver la notification du lot N°2 à la Société DALKIA, sise 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny à Saint-André-Les-Lille pour un montant annuel de 90 000,34 € HT, soit 108 000,41 € TTC pour la partie forfaitaire. Le montant estimatif annuel étant fixé à 136 800,00 €,
  - d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ainsi que tous les actes afférents et avenants à intervenir.
- Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article budgétaire prévu à cet effet. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**, - Merci, Madame LE GOUALLEC.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **25. Contrat de délégation de service public relative à l'exploitation du marché de Vanves - Révision annuelle de tarif des droits de place et de la redevance.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- La parole est donnée à Madame Christine VLAVIANOS.

**Madame VLAVIANOS.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, par délibération du 25 mai 2016, la ville a confié la gestion du marché couvert de la rue Fratacci à la Société EGS pour une durée de 5 ans à partir du 1er juillet 2016. Par délibération du 15 octobre 2020, le contrat a été prolongé de 5 mois jusqu'au 30 novembre 2021.

En contrepartie de cette délégation, la Société EGS perçoit directement les droits de place dont le montant est fixé par le Conseil Municipal auprès des commerçants abonnés et volants du marché et reverse à la commune une redevance d'occupation.

Le tarif des droits de place ainsi que la redevance versée à la ville par le délégataire évoluent chaque année en fonction d'une formule de révision prévue dans le contrat dont vous avez pris connaissance en annexe de cette délibération.

En application de cette formule l'augmentation s'élève à 1,49 % par rapport au 1er juillet 2020.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prendre acte de la révision annuelle du tarif des droits de place et de la redevance liés au contrat de délégation de service public relative à l'exploitation du marché de Vanves, à savoir :

- une redevance annuelle à compter du 1er juillet 2021 s'élevant à 29 905,68 € contre 28 000,00 € à l'origine et 29 467,76 € au 1er juillet 2020,

- des tarifs de droit de place : à couvert : 2,67 € du mètre linéaire de façade contre 2,63 € en 2020 et 3,88 € de droits d'animation contre 3,82 € en 2020 ; et puis à découvert : 1,94 € du mètre linéaire contre 1,92 € en 2020 et 2,21 € de droits d'animation contre 2,18 € en 2020.

Ces tarifs seront applicables à compter du 1er juillet 2021. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci, Madame VLAVIANOS.

Y a-t-il des questions ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **COMMUNICATION.**

### **26. Approbation de la convention relative à l'organisation de la mise en maquette, de la mise en page et de l'impression des articles consacrés à l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest dans le journal communal de Vanves.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- La parole est donnée à Madame Julie MESSIER.

**Madame MESSIER.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, il vous est ce soir demandé de vous prononcer sur le projet de délibération portant sur la convention relative à l'organisation de la mise en maquette, de la mise en page et de l'impression des articles consacrés à l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest dans le magazine municipal de Vanves, "Vanves le mag".

Cette convention porte sur la participation de GPSO aux frais de maquette et d'impression des articles concernant leur domaine de compétence dans le magazine municipal de Vanves. La participation de GPSO a été calculée sur un coût moyen pour une page pleine sur 5 numéros dans l'année.

Le montant de la participation s'élève à 800 € par publication sur la base de 5 numéros, soit 4 000 € pour l'ensemble de l'année.

Cette convention est signée pour 3 ans jusqu'au 31 décembre 2023.

Vu l'avis de la Commission Qualité de Vie, Développement Local et Patrimoine réunie le 7 juin 2021 (10 voix pour, 1 voix contre), il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention jointe à la délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Madame MESSIER. Monsieur LEJEUNE a demandé la parole.

**Monsieur LEJEUNE**.- Ce n'est que 5 pages par an par rapport à tout le travail qui est accompli par GPSO, ça reste vraiment très réduit. On aurait aimé qu'il y ait beaucoup plus d'informations à l'intérieur de "Vanves le mag".

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Vous pourrez le suggérer à GPSO lors d'un prochain Conseil Territorial. Je suis d'accord avec vous, à partir du moment où GPSO paye.

**Monsieur LEJEUNE**.- Ils viennent justement de voter une participation à la communication et ils sont arrivés quasiment à 150 000 €. Ils pourraient, j'en ai encore parlé ce matin.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Au niveau de GPSO, je pense que l'on peut faire un peu plus en communication. On relaye quand même pas mal, mais la communication pourrait être renforcée. Je suis d'accord.

**Monsieur LE GOFF**.- Je ne peux qu'aller dans votre sens. J'avais eu l'occasion de soulever la possibilité d'avoir un supplément identique pour l'ensemble des communes qui pourrait être à l'intérieur des journaux municipaux. Je ne sais pas où on en est aujourd'hui de cette réflexion. On peut le voir aujourd'hui sur le supplément Culture. Est-ce que l'on pourrait avoir quelque chose de similaire au niveau de GPSO permettant d'aller plus loin ? Aujourd'hui, il y a énormément de compétences qui sont déléguées à notre territoire.

Je profite de cette délibération pour indiquer que nous avons appris la fin de la régie publicitaire liée au journal municipal. Est-ce que vous pouvez nous dire deux mots sur cet aspect-là ? Ce n'est pas directement lié, mais on est quand même dans "Vanves le mag". Qui va financer demain ?

Est-ce que c'est une autre régie qui va prendre ? Comment ça va se passer ?

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Comment avez-vous appris la fin de la régie ?

**Monsieur LE GOFF**.- Nous avons aussi des adhérents, des gens qui sont dans la vie locale, qui peuvent être annonceurs et qui ont eu l'information.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- L'information vient de nous arriver. C'est très récent. La société avec laquelle on travaillait est en liquidation judiciaire. Il y a une consultation. On arrivait à la fin du marché. Une procédure de consultation va redémarrer pour justement nous trouver un nouveau prestataire. On va essayer de faire le tuilage dans les meilleures conditions possibles.

Je le regrette bien parce que c'est une société sérieuse avec laquelle on travaillait depuis longtemps. Malheureusement, je crois qu'elle n'a pas résisté à la crise.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité (30 voix « pour » ; 5 « abstention » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur MECHINAUD, Madame ZALUSKI, Madame PESCREMINOZ, Monsieur LEJEUNE)**

## **LE PHARE.**

### **27. Attribution de subventions municipales dans le cadre du plan de relance des associations.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** La parole est donnée à Monsieur Erwan MARTIN.

**Monsieur MARTIN.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, comme vous le savez les associations ont été considérablement impactées par la crise sanitaire. La Ville de Vanves souhaite accompagner les activités associatives à travers un plan de relance local tel que cela vous a été présenté lors du dernier Conseil Municipal.

Plus d'une cinquantaine d'associations ont ainsi d'ores et déjà répondu à la mise à disposition de notre dispositif.

Parmi les aides proposées aux associations, la Ville de Vanves propose une subvention exceptionnelle dédiée au numérique à hauteur de 150 € maximum sur présentation de justificatifs. Ce coup de pouce intervient dans le cadre de l'accompagnement numérique des associations effectué par la ville et notamment par le Phare.

Vu l'avis de la Commission Projet, Moyens et Services réunie le 8 juin dernier (5 voix pour, 3 abstentions),

Vu l'avis de la Commission Education, Famille et Vie Locale réunie le 9 juin dernier (11 voix pour, 2 abstentions),

Il est proposé au Conseil Municipal de voter l'attribution des subventions exceptionnelles aux associations, il y en a 15.

Ces dépenses seront affectées au compte 6574, "subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé", et tel que c'est indiqué à l'écran. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Merci, Monsieur MARTIN. Madame ZALUSKI a demandé la parole.

**Madame ZALUSKI.-** Cette préoccupation est bien légitime et ce fonds supplémentaire proposé aux associations est le bienvenu. Après les confinements, un peu de lien social et quelques maigres loisirs, nous nous questionnons sur le public qui a répondu à ces propositions. Nous souhaiterions voir déployés des actions plus concrètes d'accompagnement au numérique pour les acteurs réellement éloignés de ces outils ainsi que des équipements corrects, notamment l'accès au Wi-Fi dans les salles de la ville. Cela permettrait dans un second temps aux associations de s'équiper pour celles qui ne le sont pas encore. Nous avons bien noté en commission que ces subventions exceptionnelles ne sont qu'une partie de l'accompagnement proposé et nous nous en réjouissons.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Merci.

**Monsieur MARTIN.-** Le numérique avait été un des sujets abordés lors des rencontres associatives, en visioconférence du mois de mars dernier. Cela fera encore l'objet d'un travail au cours des prochains mois et prochaines années. La question de la transition numérique, c'est un enjeu majeur de la vie associative. C'est d'ailleurs ce que nous avons vu au regard de la période que nous avons traversée.

Concernant le Wi-Fi dans les salles, les choses s'accélèrent et se structurent. Elles devraient être équipées de Wi-Fi au cours des prochains mois. Nous y veillons, c'est un outil qui devient bien sûr indispensable pour l'activité habituelle des associations.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Merci. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions. On passe le Sport qui a été traité en début de séance.

**Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité (30 voix « pour » ; 5 « abstention » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur MECHINAUD, Madame ZALUSKI, Madame PESCREMINOZ, Monsieur LEJEUNE)**

## **EDUCATION.**

### **29. Modification du Règlement Intérieur des Temps de l'Enfant (restauration scolaire et accueils de loisirs maternels et élémentaires) et du Règlement Intérieur des séjours à La Féclaz.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- La parole est donnée à Madame Xavière MARTIN.

**Madame MARTIN.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, il est proposé au Conseil, ce soir, de faire évoluer à nouveau le Règlement Intérieur des Temps de l'Enfant pour modifier les délais de réservation de fréquentation des accueils de loisirs lors des vacances d'été et pour mettre à jour quelques informations relatives à l'organisation des temps péri et extrascolaires, et de la pause méridienne.

Il convient également d'actualiser le Règlement Intérieur des séjours à La Féclaz qui date de 2011 pour régir les conditions d'admission, d'organisation et le fonctionnement de ces séjours, et retirer les éléments relatifs à des séjours achetés à des prestataires extérieurs.

Vu l'avis unanime de la Commission Education, Famille et Vie Locale réunie le 9 juin dernier, il vous est proposé d'approuver les 2 règlements. Je vous en remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci, Madame MARTIN. Madame ZALUSKI a demandé la parole.

**Madame ZALUSKI.**- Nous voterons pour. Juste une petite remarque faite en commission et que je réitère ici. On a parlé du format des séjours à La Féclaz et on a parlé des questions de l'accessibilité, notamment pour les enfants ayant un handicap. Ce n'est pas le lieu, ici, de redévelopper, mais c'est un encouragement à réfléchir à ce format. Ce n'est pas juste l'accès physique. Pour l'instant, c'est à la demande des familles et je voulais redire que c'est un peu plus compliqué. Il y a une démarche proactive de réfléchir à cette question de comment rendre accessibles les séjours.

**Madame MARTIN.**- On a entendu en commission et on a dit que l'on y réfléchirait. C'est par rapport aux séjours que l'on réalise toute l'année en colonies de vacances. C'est effectivement à la demande des familles. On n'a pas refusé. On n'a refusé aucun enfant qui serait porteur d'un handicap jusqu'à présent. Des enfants qui ont des troubles du comportement y ont accès.

Cet été, il y a un enfant et on a bien pris la mesure. On a bien vérifié que l'on avait du personnel qui serait en mesure d'accueillir comme il faut. On est quand même en plein milieu de la nature. Il y a l'accessibilité du chalet et ce que l'on peut faire comme activités dans un endroit qui est ouvert (j'ai eu la chance d'y aller) à tous vents à 1 500 mètres d'altitude. Le but est de ne pas perdre un enfant dans les bois qui sont juste à côté. C'est effectivement à réfléchir. Je ne ferme absolument pas la porte.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci. Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

***Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

### **30. Projet de mise en place du Plan Mercredi.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- La parole est donnée à Madame Xavière MARTIN.

**Madame MARTIN.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, nous avons un PEdT pendant la période de rythme scolaire de semaine à 5 jours, ce PEdT n'a pas été renouvelé lorsque l'on est revenus à la semaine de 4 jours en 2018. Le Gouvernement a mis en place une possibilité de Plan Mercredi qui permet un soutien financier accru par la CAF pour les accueils de loisirs.

Pour cela, nous proposons au Conseil Municipal de pouvoir préparer une convention tripartite avec les services de l'Education Nationale et la CAF pour pouvoir bénéficier d'un meilleur financement et faire reconnaître la qualité de nos accueils.

Vu l'avis unanime de la Commission Education, Famille et Vie Locale réunie le 9 juin dernier, il vous est proposé d'approuver le projet de mise en place d'un Plan Mercredi à travers un nouveau PEdt qui sera travaillé et porté par le Service Education en lien avec un Comité de Pilotage qui sera monté. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** Merci, Madame MARTIN.  
Madame ZALUSKI a demandé la parole.

**Madame ZALUSKI.-** A l'évidence, il faudrait réécrire ce PEdt et les points mentionnés ne peuvent faire que consensus. Nous voterons donc pour.

Cependant, quelques remarques et quelques encouragements. Quelles propositions pour "la ville amie des enfants" en matière d'égalité garçons/filles, d'inclusion, de prévention des violences ?

L'accueil de loisirs peut, pour certains enfants, être un giron affectif et social qui peut proposer ce que parfois certains n'ont pas la chance d'avoir à la maison. C'est aussi bien sûr un lieu de loisirs simple, de sociabilité pour la plupart des enfants et un mode de garde pour leurs parents. Les moyens humains et matériels sont importants, mais l'intention de ce que l'on va mettre dans ce PEdt est déterminante.

Nous en profitons pour saluer tous les agents de la ville qui travaillent dans les accueils de loisirs. Ils proposent aux enfants de jouer, de jardiner, de mener des projets ambitieux autour de certaines valeurs. Ils sont attentifs au respect que nous nous devons les uns aux autres. Soyons ambitieux, très ambitieux pour préparer les plus jeunes à construire une société plus juste.

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** Merci.

**Madame MARTIN.-** On porte tout à fait les mêmes valeurs.

Je pense que l'on répond déjà à un certain nombre de choses que vous nous demandez. Si vous êtes arrivée un peu en avance ce soir, vous avez pu bénéficier de photos d'enfants de l'accueil de loisirs élémentaire. Tout à l'heure, j'ai discuté avec une maman qui m'a dit que ses enfants lui demandaient de venir le plus tard possible. Nous ne sommes pas du tout en mode garderie. On a déjà un accueil de loisirs de qualité avec beaucoup d'activités proposées. Là, on va être plus en lien avec les projets pédagogiques des écoles. C'est bien pour ça qu'il va y avoir un Comité de Pilotage.

A Vanves, nous avons toujours été très attachés à avoir des taux d'encadrement très serrés, c'est-à-dire avec un nombre très limité d'enfants par adulte pour pouvoir justement bien s'occuper des enfants le mercredi.

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** Nous ne sommes pas "la ville amie des enfants" pour rien. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **31. Avenant N°1 au contrat de concession de service public relatif à la restauration collective conclu avec la Société SODEXO.**

**Monsieur GAUDUCHEAU\_-** La parole est donnée à Madame Xavière MARTIN.

**Madame MARTIN.-** Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, en octobre 2020, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de concession de service public relatif à la restauration collective conclu avec la Société SODEXO. Un article prévoit que la ville peut déléguer au concessionnaire la gestion d'un point de distribution, c'est-à-dire le satellite d'une école où les repas sont préparés pour être servis aux enfants.

Vous avez en annexe de la délibération, l'avenant N°1 à la convention et le bordereau de prix unitaires qui correspond à cette mission supplémentaire.

Nous proposons que le Conseil Municipal vote la délégation des 2 petits satellites : "Parc Maternelle" et "Pavillon". On a déjà "Parc Elémentaire" qui est en gestion par la Société SODEXO. Quand on va avoir les écoles provisoires, il n'y aura qu'un lieu de préparation des repas avec 2 selfs côte à côte, "Maternelle" et "Elémentaire", si on part sur l'ensemble des écoles en même temps. C'est donc une logique.

Pourquoi maintenant ? Nous avons des agents qui partent à la retraite et pour une bonne gestion des deniers publics, nous sollicitons la signature de cet avenant.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci. Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

**Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité (30 voix « pour » ; 5 voix « contre » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur MECHINAUD, Madame ZALUSKI, Madame PESCREMINOZ, Monsieur LEJEUNE).**

## **BIBLIOTHEQUE.**

### **32. Demande de subvention d'investissement auprès du Conseil Régional dans le cadre du projet des nouvelles bibliothèques.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Madame Dominique BROEZ.

**Madame BROEZ**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, le projet d'une nouvelle bibliothèque est un projet final à horizon 2023, et ce sera la création de 2 pôles :

- un pôle Littérature (rue Sadi Carnot) qui regroupera les collections de fictions adultes et jeunesse,
- un pôle Savoirs (avenue Guy Môquet) qui rassemblera les collections documentaires adolescents et adultes, et comprendra des postes de travail publics équipés d'ordinateurs et des espaces de lecture sur place avec un point Presse.

Les 2 pôles seront équipés des techniques actuelles de détection et d'identification (RFID) permettant entre autres une meilleure amplitude des horaires d'ouverture.

La rédaction d'un cahier des charges incluant la formation des bibliothécaires permettra de déterminer le fournisseur retenu. Le montant global sur 2 ans de ces travaux est estimé à un total de 122 092,00 € TTC et 28 116,00 € TTC au titre de l'année 2021.

Dans la mesure où il y a 42 000 livres à manutentionner, il est nécessaire de commencer le travail d'encodage des collections de la bibliothèque.

Une subvention de l'Etat a d'ores et déjà été attribuée au titre de la Dotation Générale de Décentralisation, volet numérique, informatique, RFID, à hauteur de 35 % du montant HT des travaux.

Une demande de subvention supplémentaire peut être sollicitée auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France au titre de l'aide à l'investissement numérique à hauteur de 40 % du montant HT de ces travaux, soit un montant estimé à 40 697,00 € HT, soit 48 836,00 € TTC.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à approuver la globalité du projet ainsi que la dépense au budget de la collectivité,
- à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France,
- à signer tout document relatif à cette demande.

Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Madame BROEZ.

Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **SANTE PUBLIQUE.**

### **33. Avenant N°2 à la convention de mutualisation de l'Espace Santé Jeunes et du Centre de Planification et d'Education Familiale des Villes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- La parole est donnée à Madame Fabienne ROULLEAUX.

**Madame ROULLEAUX.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, cette délibération s'inscrit dans le cadre de la convention de mutualisation de l'Espace Santé Jeunes et du Centre de Planification et d'Education Familiale des Villes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves.

Signée le 5 décembre 2018, cette convention est révisable annuellement.

1 an après la mutualisation, certaines dispositions avaient été revues par le biais d'un premier avenant. Plus de 2 ans après la mutualisation, il s'avère nécessaire de procéder à de nouvelles actualisations pour les 2 raisons suivantes :

- tout d'abord, la fréquentation des Vanvéens estimée à 15 % initialement est passée à 30 %, puis à 41 % en 2019-2020,
- la nature et le volume du personnel permanent mis à disposition du centre ont évolué et demandent une adaptation de la contribution vanvéenne.

Ces raisons appellent la conclusion du présent avenant N°2 à ladite convention. Comme nous nous y étions engagés à le faire en Commission Education, Famille réunie le 9 juin 2021, vous avez reçu la synthèse des activités de ce centre il y a quelques jours.

Il vous est donc proposé d'adopter l'avenant N°2 à la convention relative à l'adhésion de mutualisation de l'Espace Santé Jeunes et du Centre de Planification et d'Education Familiale des Villes d'Issy-les-Moulineaux et de Vanves, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci, Madame ROULLEAUX. Madame ZALUSKI a demandé la parole.

**Madame ZALUSKI.**- Le rapport détaillé que vous nous avez transmis (on vous en remercie) met bien en évidence les besoins de la population dont certains se sont malheureusement accrus ces derniers mois. Il nous permet aussi de voir que sur certaines pathologies, les actions de prévention et de soins spécifiques sont à mener et à renforcer avec des personnels de soins et des partenaires sociaux.

Nous sommes un peu dubitatifs sur les capacités de réactivité de certains services. On voit bien qu'il y a eu des difficultés pendant le confinement. Je crois que nous devons rester extrêmement vigilants.

Nous encourageons toutes les actions de santé publique permettant une meilleure communication et une plus grande réactivité aux besoins de nos concitoyens car les effets de la pandémie sur la santé mentale sont avérés et probablement loin d'être endigués.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci. Madame EDOU a demandé la parole.

**Madame EDOU.**- Je sais que l'Espace Santé Jeunes est particulièrement dédié aux adolescents et je pense, depuis de nombreuses années, que les problèmes que rencontrent les adolescents descendent en tranche d'âge et je voulais savoir s'il y avait le moyen d'envisager que l'Espace Santé Jeunes puisse intervenir sur des tranches d'âge plus jeunes que les adolescents pour les sensibiliser à certains problèmes (Internet, vie affective ou autres, et/ou de mauvais traitements, harcèlement).

Je pense que ce serait aussi une façon pour l'Espace Santé Jeunes de se faire connaître de façon plus pérenne et en amont de l'adolescence et ça pourrait éviter quelques appréhensions quand ils en auront besoin en tant qu'adolescents pour pouvoir y aller.

**Madame ROULLEAUX.-** Je vais répondre aux 2 points.

Effectivement, la pandémie a entraîné plus de consultations, c'est certain. On aura un bilan de l'année 2021 que l'on partagera, bien évidemment.

Déjà dans le rapport que vous avez eu, on sent les prémices en 2020 sur les besoins. Il y a 0,6 % de poste de psychologue qui va être recruté en plus sur le centre pour apporter un peu plus de renfort pour les consultations.

Madame EDOU, il y a déjà des sensibilisations à des enfants plus jeunes que les adolescents. Elles se font dans le cadre des écoles élémentaires où des psychologues viennent faire des sensibilisations sur différentes thématiques de santé. Vous dites que ce serait ensuite pour faciliter l'accès au centre pour les adolescents une fois qu'ils grandissent et je pense que ces démarches, c'est pour sensibiliser et puis ensuite pour dédramatiser le fait d'aller consulter. Il y a énormément d'enfants qui sont sensibilisés à plusieurs domaines de santé dans toutes les écoles de Vanves. Quantitativement, il y en a eu plus de 3 000 au total, depuis le début.

J'ai des informations que je tiens à votre disposition sur les statistiques de sensibilisation.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** L'infirmière scolaire qui partait à la retraite a été remplacée. Une nouvelle a été recrutée pour assurer la continuité. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **RESSOURCES HUMAINES.**

### **34. Communication sur la formation des élus.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** La parole est donnée à Madame Françoise DJIAN.

**Madame DJIAN.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, un article du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus soit annexé au Compte Administratif puisque financées par la commune.

Le tableau en annexe de la délibération vous donne communication des éventuelles actions de formation. Pour 2020, il n'y a eu aucune demande, donc aucun financement engagé. Il vous est proposé de prendre acte de cette information. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Merci, Madame DJIAN. Monsieur LE GOFF a demandé la parole.

**Monsieur LE GOFF.-** On va prendre acte. C'est un point d'information. Les effets de la crise Covid ont empêché beaucoup de formations en présentiel, notamment pour les plus jeunes élus. On espère tous qu'un certain nombre d'élus pourront bénéficier des formations dans les mois à venir.

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** Merci et c'est un vœu que nous partageons. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? Il n'y en a pas.

**Vote : Le Conseil Municipal prend acte.**

### **35. Modification du tableau des effectifs.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.-** La parole est donnée à Madame Francine THULLIEZ.

**Madame THULLIEZ.-** Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, le tableau des effectifs du personnel communal est modifié à l'occasion des mouvements de personnel (recrutements, mobilité interne, départs, avancements de grade).

Vu l'avis de la Commission Projet, Moyens et Services réunie le 8 juin 2021 (unanimité),  
Vu l'avis du Comité Technique du 3 juin 2021 (unanimité),

Il est proposé au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs comme indiqué : un tableau de créations de postes et un autre de suppressions de postes.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts en matière de rémunération du personnel pour l'année 2021. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Madame THULLIEZ.

**Madame ZALUSKI**.- Je voulais comprendre le lien avec la délibération N°37 concernant la portabilité d'un CDI. Où se situe ce poste ?

Je vois qu'il n'apparaît pas, ou alors je ne comprends pas le tableau. Cela mérite juste une explication.

**Madame MARTIN**.- La portabilité d'un CDI, c'est pour une personne qui travaille en crèche et qui à une époque travaillait à l'Espace Danton où les personnes de la résidence Danton venaient manger et d'autres personnes seniors. Quand on a arrêté ce service, cette personne a intégré nos crèches, mais toujours rémunérée par le CCAS. Un agent social dans les crèches, c'est un agent qui a un CAP Petite Enfance.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Je vous propose de voter sur le tableau des effectifs. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous en remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **36. Délibération créant les emplois de collaborateurs de cabinet.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Madame GAZEL.

**Madame GAZEL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, le décret du 16 décembre 1987 précise que les collaborateurs de cabinet sont liés à la durée du mandat. Compte tenu des élections municipales qui se sont déroulées l'année dernière, il est proposé au Conseil Municipal de régulariser cette situation, et de conforter les 2 emplois, les 2 postes de collaborateurs de cabinet.

Vu la Commission Projet, Moyens et Services réunie le 8 juin 2021 (unanimité), il est proposé au Conseil Municipal d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire l'engagement d'un Directeur de cabinet et d'un Chef de cabinet.

Conformément à l'article 7 du décret N°87-1004, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),

- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence).

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts en matière de rémunération du personnel pour l'année 2021. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Madame GAZEL. Monsieur LE GOFF a demandé la parole.

**Monsieur LE GOFF**.- On peut juste s'étonner que cette régularisation arrive un an après.

Bien évidemment, nous voterons favorablement cette délibération. On a un peu tardé à régulariser la situation du Directeur de cabinet et du Chef de cabinet.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Oui, par omission. Il n'y avait pas d'autres raisons. En plus, on n'a pas changé en cours, c'est dans la continuité. Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté. Je vous remercie.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **37. Portabilité d'un CDI - Création d'un poste d'agent social au Service Petite Enfance.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- La parole est donnée à Madame Sandrine BOURG.

**Madame BOURG.**- Merci, Monsieur le Maire.

Chers Collègues, Xavière MARTIN a déjà expliqué en partie, je vais donc faire court. Conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée par la loi du 12 mars 2021, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le besoin de créer un poste d'agent social à temps complet au Service Petite Enfance pour assurer des missions d'entretien polyvalent,

Vu qu'en cas de procédure de recrutement infructueuse, il est nécessaire de recourir à un recrutement de contractuel sur les fondements de l'article 3-2 ou 3-3 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu l'article 71 de la loi N°2019-828 du 6 août 2019 modifiant l'article 3-5 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant sur le maintien du bénéfice d'un contrat à durée indéterminée pour exercer des fonctions relevant de la même catégorie hiérarchique,

Vu l'avis du Comité Technique réuni le 3 juin 2021 (unanimité),

Vu la Commission Projet, Moyens et Services réunie le 8 juin 2021 (unanimité),

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un emploi d'agent social polyvalent de catégorie C à temps complet et précisé qu'en cas de recrutement infructueux, l'emploi cité ci-dessus est accessible à un agent contractuel dans les conditions précitées, et que ce poste peut être pourvu par un contrat à durée indéterminée.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits ouverts en matière de rémunération du personnel pour l'année 2021. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci, Madame BOURG. Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **38. Extension et mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire) mis en place au 1er janvier 2019.**

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- La parole est donnée à Madame Stéphanie GAZEL.

**Madame GAZEL.**- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, le RIFSEEP en vigueur à Vanves depuis 2018 est en fait une indemnité attribuée aux agents titulaires et contractuels ainsi qu'aux stagiaires, cadres et non cadres de la collectivité. Cette indemnité est versée mensuellement en fonction d'un critère principal qui est le niveau de responsabilité des agents et dans la limite d'un plafond figurant dans la délibération.

La présente délibération vient opérer une mise à jour du RIFSEEP et c'est aussi pour intégrer le décret publié le 27 février 2020 qui, lui, est venu actualiser les grades et les cadres d'emploi des agents. Par exemple, l'éducateur de jeunes enfants en catégorie B est passé en catégorie A. Il y a eu également une extension au profit des ingénieurs qui jusqu'à présent n'étaient pas prévus dans le barème d'indemnisation.

Vu l'avis du Comité Technique du 3 juin 2021 (abstention : représentants du personnel et unanimité : représentants de la collectivité),  
Vu l'avis de la Commission Projet, Moyens et Services réunie le 8 juin 2021 (unanimité),

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'élargir et d'instaurer les mises à jour réglementaires de l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus,
- que les crédits correspondants seront calculés dans les limites fixées par les textes de référence et inscrits chaque année au budget.

Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Madame GAZEL.

Y a-t-il des demandes de parole ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Y a-t-il des abstentions ? C'est adopté.

**Vote : Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

### **39. Organisation du temps de travail.**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- La parole est donnée à Madame Stéphanie GAZEL.

**Madame GAZEL**.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes Chers Collègues, la loi du 6 août 2019 a mis fin au régime dérogatoire de la durée du travail qui était jusqu'à présent en vigueur dans les collectivités locales. A Vanves, la durée du travail était fixée à 1 546 heures annuelles, ce qui correspondait à 37 heures par semaine assorties de 17 jours de réduction de temps de travail (JRTT).

A compter du 1er janvier 2022, nous devons effectivement appliquer la durée légale du travail qui est donc de 1 607 heures et pour ce faire il revient au Conseil Municipal, après avis du Comité Technique, de définir les modalités d'organisation pour ces agents.

Il est important de souligner qu'une large concertation a été menée auprès de tous les agents, via notamment un questionnaire qui leur a été adressé, ainsi qu'une large consultation auprès des représentants du personnel au cours du premier trimestre 2021.

Il en est donc ressorti le choix suivant :

- le passage d'une durée du travail à 38 heures, toujours assortie de 17 jours de repos, à l'exception du Service Petite Enfance qui a une durée fixée à 38 heures 45, assortie de 20 jours de repos. Certains services comme l'Animation ou le Théâtre sont soumis à un temps de travail annualisé. Service par service, nous avons été amenés à déterminer des modalités différentes de l'application de la durée du travail,
- l'heure supplémentaire avec un passage de 37 heures à 38 heures. C'est effectué chaque semaine, soit en 4X15 minutes, soit en 2X30 minutes, soit en 1 heure. Majoritairement, il a été choisi d'accomplir cette heure supplémentaire en 4X15 minutes, sauf pour le Service de la Bibliothèque qui a souhaité accomplir 1 heure de plus afin d'élargir l'accès au public.

La présente délibération vous précise aussi le calcul de la durée du travail annuelle, hebdomadaire, quotidienne, temps de repos, les jours de repos qui sont attribués. Elle précise le système de majoration pécuniaire lorsque l'agent est amené à accomplir des heures supplémentaires.

Vu la loi du 6 août 2019,

Vu l'avis du Comité Technique du 3 juin 2021 (abstention : représentants du personnel et unanimité : représentants de la collectivité),

Vu l'avis de la Commission Qualité de Vie, Développement Local et Patrimoine réunie le 7 juin 2019 (9 voix pour, 2 abstentions),

Vu l'avis de la Commission Projet, Moyens et Services réunie le 8 juin 2021 (6 voix pour, 2 abstentions),

Vu l'avis de la Commission Education, Famille et Vie Locale réunie le 9 juin 2021 (unanimité),

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer le temps de travail de la collectivité à 38 heures à compter du 1er janvier 2022 pour l'ensemble des services et à 38 heures 45 pour le Service Petite Enfance selon les modalités que je vous ai résumées. Vous le retrouvez dans la délibération. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Madame GAZEL. Monsieur LE GOFF a demandé la parole et puis Monsieur MECHINAUD.

**Monsieur LE GOFF**.- Nous voterons favorablement la délibération. C'est une harmonisation liée à l'évolution législative en la matière. Cela va s'appliquer à partir du 1er janvier 2022.

Il me semble qu'il y avait une réflexion sur la Police Municipale et l'extension de leurs horaires. Là, on a l'identique de l'existant d'aujourd'hui. Peut-être faudrait-il proroger cela (Monsieur CORTES n'est pas là), si le service évoluait au moins au deuxième semestre ou au début de 2022. Là, on est sur les horaires d'aujourd'hui. Ce n'est pas le débat de fond de cette délibération, mais on voulait quand même vous faire cette remarque.

**Madame GAZEL**.- Quand les effectifs seront au complet, la plage horaire sera modifiée et elle sera fixée de 7 heures à 20 heures.

**Monsieur MECHINAUD**.- Monsieur le Maire, Chers Collègues, nous comprenons parfaitement le sens de cette modification du temps de travail dans le cadre d'une mise en conformité avec le cadre légal. Nous avons compris que les aménagements organisationnels afférents avaient été définis en concertation avec les équipes. Cela étant, il nous aurait paru important d'en profiter pour mener une réflexion de fond sur les planifications des équipes en lien avec le public. Nous pensons notamment à la Police Municipale.

Par ailleurs, nous souhaiterions profiter de cette délibération pour connaître les processus de récupération et de paiement des heures supplémentaires.

**Madame GAZEL**.- Sur le processus des heures supplémentaires, effectuées au-delà de 38 heures, elles seront soit récupérées, soit payées selon le taux légal de la majoration, 25 %.  
Est-ce que ça répond à votre question ?

**Monsieur MECHINAUD**.- Merci pour votre réponse.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur MECHINAUD. Je mets aux voix. Qui est contre ? Y a-t-il des abstentions ? 5 abstentions.

**Vote : Cette délibération est adoptée à la majorité (30 voix « pour » ; 5 « abstention » : Monsieur TOULOUSE, Monsieur MECHINAUD, Madame ZALUSKI, Madame PESCREMINOZ, Monsieur LEJEUNE).**

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- J'en profite pour remercier Stéphanie GAZEL pour avoir pris, à ma demande, ces questions un peu de ressources humaines de façon assidue.

Je précise que c'était le Maire qui était en charge du personnel, mais qu'à partir du mois de septembre 2021, c'est Stéphanie GAZEL qui sera Conseillère chargée des Ressources Humaines.

**Monsieur TOULOUSE**.- Vous avez été tellement vite sur la délibération concernant la délégation à SODEXO que je n'ai pas eu le temps de .... (PHRASE INACHEVEE).

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Vous êtes très en retard, par contre.

**Monsieur TOULOUSE**.- Je vous prie de m'excuser.

Je ne vais pas revenir sur le fait que nous ne sommes pas favorables à cet abandon de cette prestation au secteur privé. Sur cette délibération, nous avons un vote contre.

**Monsieur GAUDUCHEAU**\_- D'accord et merci pour la précision. Nous allons passer aux **questions orales**.

A une époque, j'avais formulé le voeu que l'on fasse des questions un peu courtes, mais je n'ai pas encore été entendu. Nous commençons par la question sur le SCOT métropolitain.

**Monsieur TOULOUSE**\_- Lors de sa séance du 23 juin dernier, le Conseil de Territoire a émis, en tant que personne publique associée, un avis sur le SCOT métropolitain en cours de mise au point.

Ce Schéma de Cohérence Territoriale qui, une fois voté, encadrera l'ensemble des documents d'urbanisme (PLUI) sur le ressort de la Métropole est basé sur 2 choix fondateurs :

- "le droit à la Métropole" qui a pour objectif une meilleure équité inter-territoriale en matière de cadre de vie, d'accès au logement et aux services ainsi qu'à l'emploi,
- "la transition écologique" qui vise à préserver la ressource en eau, à réduire les déchets, arrêter la consommation de territoires agricoles ou forestiers, limiter l'empreinte carbone, réintégrer la nature...

Sans pour autant que nous soutenions aveuglément cette démarche qui pêche encore par l'insuffisance de ses ambitions écologiques et sociales, nous nous étonnons que la Ville de Vanves cosigne cet avis de GPSO sans qu'ait été fait le moindre débat interne à la ville. Cet avis proteste contre un document d'orientation qu'elle juge "trop prescriptif".

Il invoque entre autres le risque de contentieux que ces recommandations seraient susceptibles de générer en donnant pour exemple le projet de construction de la Porte Brancion (ex WOODEUM) justement porté par la Métropole et dont on a appris au cours du présent Conseil Municipal qu'il était réactivé bien qu'il suscite de nombreuses oppositions chez les riverains du secteur...

Dans cet avis vous écrivez, au nom des citoyens, que vous invoquez à plusieurs reprises, "que ces recommandations du SCOT interfèrent ou durcissent inutilement des réglementations existantes comme le plan de prévention du risque inondation (qui a pourtant failli au printemps 2020 au Clos Montholon) ou la réglementation environnementale (ex réglementation thermique) 2020".

Vous vous inquiétez de la transformation de certains axes routiers en boulevards urbains qui selon vous ne correspondrait pas à l'attente des citoyens.

Vous fustigez comme "peu réaliste" le seuil de 30 % de pleine terre qui contraindrait inutilement le projet de PLUI que nous initions cette année.

Vous prétendez que la densification en hauteur du secteur pavillonnaire entre en contradiction avec l'objectif de préservation de la richesse architecturale et paysagère du même SCOT, mais vous n'hésitez pas à écrire dans l'analyse technique des documents graphiques "que la représentation des vues depuis les belvédères (typiquement le belvédère de Brimboration) ne doit pas obérer les projets sur l'île Seguin...".

Sans doute auriez-vous pu évoquer aussi les 36 mètres du projet MIXCITE qui va, lui aussi, boucher des perspectives...

Monsieur le Maire, alors même qu'à plusieurs reprises vous affirmez dans cet avis parler au nom des citoyens, comment se fait-il que ni nos concitoyens ni même le Conseil Municipal n'aient été consultés sur ce projet de SCOT qui aura des conséquences sur notre avenir ?

Quand et comment comptez-vous remédier à cette absence de consultation ? Subsidiairement, pourquoi avoir nié lors du dernier Conseil Municipal, en répondant à notre question orale, que le PLUI de GPSO était en gestation ?

**Monsieur GAUDUCHEAU**\_- Monsieur VERTANESSIAN va répondre.

**Monsieur VERTANESSIAN**\_- Merci, Monsieur le Maire.

Vos réflexions sur l'absence de concertation locale au sujet du SCOT Métropolitain méconnaissent sur le fond la procédure que chaque échelon local est tenu d'appliquer en vertu de la loi NOTRe de 2015 qui a fixé les principes d'élaboration et de concertation autour de ce document planificateur.

Lors du vote de cette loi, de nombreux parlementaires s'étaient élevés contre le caractère trop centralisateur de nombreuses procédures et les risques d'éloignement avec l'échelon local.

La majorité de l'époque a néanmoins validé cette loi élaborée et promulguée sous le gouvernement de Manuel VALLS.

Effectivement, les communes ne figurent plus parmi les personnes publiques associées à l'élaboration du SCOT. Nous n'en sommes pas responsables et il apparaît tout à fait inopportun d'en accuser l'autorité municipale.

Par la volonté du législateur, le débat a été placé à un autre niveau, celui de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements Publics, Territoriaux. C'est à ce titre que l'EPT GPSO a été consulté et a délibéré le 23 juin dernier en tant que personne publique associée.

Sur le fond, vos remarques concernant le SCOT ne seront pas commentées et vous avez en théorie pu les exprimer par l'intermédiaire de vos représentants au sein du Conseil du Territoire.

En effet, l'avis de l'EPT a fait l'objet d'un débat en Commission Aménagement de l'Espace et Urbanisme de GPSO le 22 juin dernier où Monsieur LEJEUNE, Conseiller Territorial et Conseiller Municipal de Vanves était présent.

Par ailleurs, la Métropole du Grand Paris a mené plusieurs ateliers thématiques et séminaires où étaient conviés tous les Conseillers Métropolitains pour travailler sur cette question du SCOT.

Un large débat s'est donc déjà engagé sur ce dossier avec les Etablissements Publics qui portent juridiquement ce projet.

Ce débat est loin d'être achevé et de nombreuses autres procédures de consultation auront lieu.

La suite de la procédure prévoit ainsi une enquête publique d'une durée de 30 jours après l'arrêt du projet.

Un débat local aura donc bien lieu et chaque citoyen aura la possibilité de donner son avis.

Cette enquête publique devrait être largement déclinée à l'échelon local et la commune en fera la plus large information.

S'agissant de votre question annexe sur le PLUI, je vous confirme que le Conseil de Territoire de l'EPT n'a pas, à ce jour, délibéré pour prescrire l'élaboration du PLUI.

Une réflexion est bien engagée pour l'élaboration éventuelle d'un tel document et une délibération pourrait être prise en fin d'année 2021.

Parallèlement au lancement de la procédure, le Conseil de Territoire définira les modalités de concertation avec le public.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Merci, Monsieur VERTANESSIAN. Nous passons à la deuxième question orale.

**Monsieur MECHINAUD**.- L'association Solaire Citoyens Seine Ouest vous a, en 2019, proposé d'installer des panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics de Vanves. Le toit-terrasse de l'Ecole Cabourg paraissant très favorable, l'association a rencontré Monsieur VERTANESSIAN et visité les lieux avec Madame RIO. Cette visite a confirmé l'intérêt et la faisabilité de l'installation envisagée.

Vous venez de répondre à la lettre envoyée en octobre 2020.

"Je suis (dites-vous) tout à fait sensible à votre projet qui met en avant la production locale d'électricité en prenant en compte la transition énergétique qui est aujourd'hui une nécessité sur notre territoire. Cependant, nous avons pour l'heure d'autres projets en réflexion sur cet espace. Pour cette raison, je ne peux répondre favorablement à votre demande pour le toit de l'Ecole Cabourg".

Nous regrettons pour Vanves que cette initiative associative n'aboutisse pas, d'autant plus qu'elle n'aurait rien coûté à la commune.

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, nous préciser quels sont les autres projets en cours de réflexion sur cet espace ? S'agit-il de production d'électricité ?

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- C'est Madame Xavière MARTIN qui va répondre sur l'Ecole Cabourg.

**Madame MARTIN**.- Merci, Monsieur le Maire.

L'association Solaire Citoyens Seine Ouest a sollicité la Ville de Vanves en 2019 afin d'installer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments publics. Suite à une réunion et une visite sur le terrain, le groupe scolaire Cabourg a été désigné comme lieu potentiel pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la ville.

Le projet a été étudié par nos équipes afin d'envisager sa faisabilité. Il n'a effectivement pas été retenu pour les raisons suivantes.

Lors de sa construction, ce toit-terrasse a été conçu avec une toiture végétale. Y installer des panneaux solaires compromettrait tout développement des végétaux plantés sur le toit. Il serait en outre nécessaire de faire une étude de faisabilité afin de s'assurer que la structure est dimensionnée pour supporter un poids supplémentaire. Cette étude représenterait un coût pour la ville estimé à 4 000 €.

De plus, il semble que l'énergie solaire, bien que comportant des avantages, ne soit pas toujours un bon investissement en termes de développement durable. En effet, ces panneaux nécessitent une grande quantité de matières premières (900 tonnes de minerai pour une tonne de produit fini). Celles-ci sont, de plus, importées majoritairement de Chine, ce qui limite l'effet vertueux de l'action si on appréhende l'action de manière globale.

De surcroît, l'installation de panneaux générerait une pollution visuelle pour les riverains ainsi que de potentiels risques d'éblouissement.

Enfin, rassurez-vous, nous ne sommes pas en manque d'idées et la ville a, pour ce même espace, d'autres projets favorisant la préservation de la biodiversité.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Les toitures-terrasses végétalisées fonctionnent très bien. Elles sont très satisfaisantes. C'est une belle réalisation. Ce serait dommage de compromettre ce qui marche bien aujourd'hui et qui va tout à fait dans le sens de l'amélioration environnementale. Nous passons à la question suivante en donnant la parole à Monsieur LE GOFF.

**Monsieur LE GOFF**.- Merci, Monsieur le Maire.

*Selon les dispositions du Code de l'Environnement, "le Maire d'une commune détermine par arrêté et fait aménager sur le domaine public un ou plusieurs emplacements destinés à l'affichage d'opinion ainsi qu'à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif. En vue d'assurer la liberté d'opinion et de répondre aux besoins des associations, les conditions d'application sont fixées par décret en Conseil d'Etat en fonction du nombre d'habitants et de la superficie de la commune".*

Nous n'avons aucun doute sur le respect par la Municipalité de ses obligations en matière de nombre et de dimension des panneaux réservés à ce type d'affichage, généralement appelé "affichage d'expression libre".

Nous nous posons cependant la question de leur emplacement. A Vanves, ils sont situés à l'écart des flux de passage, quand ils ne sont pas inaccessibles pour cause de travaux.

La Municipalité a démontré sa capacité à informer les Vanvéens, de manière efficace, que ce soit sur l'actualité locale ou les activités qu'elle organise, avec des panneaux d'affichage administratifs très visibles et situés à proximité des lieux de vie.

La Municipalité pourrait-elle envisager qu'une meilleure visibilité soit donnée à Vanves aux panneaux "d'expression libre", à proximité des lieux de vie (écoles, crèches, commerces) comme c'est le cas dans les villes voisines ?

Nous pensons que cela favoriserait la pluralité de l'information et encouragerait les associations et formations politiques à respecter ces panneaux, éliminant de fait l'affichage sauvage qui constitue une pollution visuelle indésirable.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- C'est Madame Julie MESSIER qui va répondre.

**Madame MESSIER**.- Merci, Monsieur le Maire.

Le nombre et la surface d'affichage des panneaux dit "d'affichage libre" sont effectivement réglementés en fonction du nombre d'habitants de la commune. A Vanves, la surface d'affichage réglementée est de 17 m<sup>2</sup>, minimum.

En réalité, avec ses 8 panneaux de 2 m<sup>2</sup> dont 4 sont exploités en double-face, la commune dispose d'une surface d'affichage libre de 24 m<sup>2</sup>, largement supérieure à la réglementation.

Le choix d'implantation des panneaux a été fait en fonction de la densité de l'habitat tout autour ou des flux de circulation automobile et non des lieux de vie tels que les commerces et les écoles.

Une attention particulière a été portée sur l'encombrement de l'espace public. En effet, il n'a pas été jugé utile de multiplier le mobilier urbain dans des zones déjà très fortement occupées. D'une manière générale, les sites retenus sont suffisamment ouverts pour permettre un affichage d'opinion visible.

Pour information, ces panneaux sont gérés par GPSO qui procède à leur nettoyage 4 fois par an. Ils ont été récemment renouvelés dans le cadre du marché de mobilier urbain passé avec la Société JC DECAUX et il n'est pas envisagé de les déplacer.

**Monsieur GAUDUCHEAU**.- Ensuite, c'est une question orale de la majorité.

Les Estivales de Vanves ont débuté il y a quelques jours et proposent un programme d'animations très riche. Pouvez-vous nous en dire plus sur la manière dont a été conçue cette programmation en un temps record et sur les perspectives culturelles et événementielles futures qui ont été prises par la Municipalité pour prendre part à cette commémoration ?

Je remercie mes adjoints, Madame BROEZ et Monsieur MARTIN de bien vouloir répondre.

**Madame BROEZ**.- Je vous remercie pour cette question relative aux Estivales de Vanves, mais aussi sur le devenir de la politique culturelle et événementielle de notre ville.

S'agissant des Estivales, elles résultent d'une volonté politique affirmée de proposer une offre culturelle et d'animations accessible à toutes et tous et ce, durant tout l'été pour que tout le monde puisse en profiter.

Cette programmation inédite vise à permettre aux Vanvéennes et Vanvéens de renouer aussi avec le monde artistique et se réapproprié l'espace public, délaissé ces dernières semaines à cause de la pandémie. Cette programmation permet également de redonner des perspectives d'avenir à un secteur qui a terriblement souffert du Covid en raison de son impact sur son activité.

Les Estivales de Vanves permettent ainsi de soutenir la reprise du monde culturel et tous ses professionnels, à commencer par les artistes et les intermittents.

J'en profite pour remercier le Ministère de la Culture qui a soutenu ce projet à hauteur de 15 000 €.

**Monsieur MARTIN.**- En complément, je tiens à souligner le travail remarquable des équipes municipales réalisé en un temps record, d'autant plus que de nombreux enjeux étaient à relever : sélectionner des animations de qualité, assurer un appui technique et logistique à la hauteur dans le respect des règles sanitaires, choisir les lieux publics appropriés, respecter le cadre budgétaire fixé, garantir une offre plurielle et adaptée à tous les publics vanvéens.

Quasiment tous les services municipaux ont été mobilisés sur ce projet fondé sur la transversalité et le partage des compétences sous l'autorité de la Direction des Affaires Culturelles.

De cette belle expérience devront être tirés divers enseignements pour les années à venir.

Clairement, notre objectif est de pérenniser cette organisation transversale pour offrir une programmation plus riche et diverse encore, destinée à tous les publics. Nous souhaitons "surfer" sur cette véritable dynamique collective que les Estivales de Vanves ont enclenchée. Je vous remercie.

**Monsieur GAUDUCHEAU.**- Merci à toutes et à tous.

Je vous souhaite de passer un bon été. Participez aux Estivales de Vanves, autant que vous le pouvez et que vous le voulez. Profitez de l'été et j'espère qu'il sera agréable pour tous, pour récupérer des mois un peu sombres que nous avons traversés ensemble avec beaucoup d'abnégation. Et puis aussi après cette période intense de campagne électorale qui a rajouté un peu de fatigue à la fatigue. Merci à toutes et à tous, et bonne soirée. A très bientôt.

La séance est levée à 22 heures 57.

Fait, le 22 juillet 021

La Secrétaire de séance  
Laurent LEGRANDJACQUES